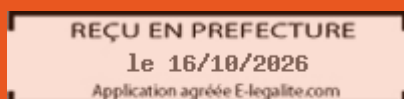


RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE 2025

SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET GESTION DES DECHETS

Rapport réalisé conformément au décret
n°2015-1827 du 30 décembre 2015



21_DR-044-244400552-20261008-128C2026100

SOMMAIRE

1. PRESENTATION GENERALE	4
1.1. Territoire et compétences	4
1.2. Les actions 2025	6
1.3. Organisation du service	7
2. PREVENTION ET SENSIBILISATION.....	7
2.1. La prévention.....	7
2.2. La promotion du compostage.....	8
2.3. La sensibilisation auprès des scolaires	9
2.4. La sensibilisation du grand public	9
2.5. La sensibilisation au tri des emballages.....	10
2.6. La promotion du stop pub.....	10
3. INDICATEURS TECHNIQUES.....	10
3.1. Les Ordures Ménagères résiduelles (OMr).....	10
3.1.1. Collecte en porte à porte	10
3.1.2. Collecte en conteneurs enterrés.....	11
3.1.3. Les tonnages et ratios d'OMr collectés	13
3.1.4. Le transfert, transport et le traitement des OMr.....	14
3.2. LES EMBALLAGES MENAGERS (EMR).....	14
3.2.1. Collecte en porte à porte	14
3.2.2. Collecte en conteneur enterré.....	15
3.2.3. Les tonnages et ratios d'emballages collectés	16
3.2.4. Le tri des emballages	17
3.2.5. La valorisation des emballages triés	18
3.3. LES PAPIERS.....	19
3.3.1. La collecte en apport volontaire	19
3.3.2. Les tonnages et ratios de papiers.....	19
3.3.3. Le tri	20
3.4. LE VERRE	21
3.4.1. La collecte en apport volontaire	21
3.4.2. Les tonnages et les ratios de Verre	21
3.4.3. Le traitement	21
3.5. LE TEXTILE.....	22
3.6. LES APPORTS EN DECHETERIES	22
3.6.1. La fréquentation des déchèteries	23
3.6.2. Les tonnages et ratios en déchèteries.....	27
3.6.3. Les ratios en déchèteries	29
3.6.4. Les traitements des déchets de déchèteries	31
3.7. ISDND La Coutume	33

3.8.	LA REDEVANCE GESTION DES DECHETS	33
3.8.1.	La gestion de la redevance.....	33
3.8.2.	La facturation et les tarifs	33
3.8.3.	Les emménagements/déménagements et changements de dotation.....	35
3.8.4.	La relation aux usagers	35
3.9.	SYNTHESE DES DECHETS COLLECTES.....	36
3.9.1.	Synthèse des ratios de la COMPA et comparatif national	36
3.9.2.	Répartition des tonnages de déchets collectés sur la COMPA	36
3.9.3.	Evolution des déchets collectés sur la COMPA	37
3.9.4.	Synthèse des modes de traitement des déchets de la COMPA.....	38
4.	INDICATEURS FINANCIERS	39
4.1.	Modalités d'exploitation du service	39
4.2.	Compte Administratif 2025.....	40
5.	GLOSSAIRE	44

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés est établi en application de l'article L2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ce rapport annuel vise un double objectif :

- Rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet,
- Permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Ce rapport est relatif à l'exercice 2025. Le Président de l'EPCI le porte à la connaissance de l'assemblée délibérante.

1. PRESENTATION GENERALE

1.1. Territoire et compétences



La COMPA assure la globalité de la compétence « collecte et traitement » des déchets. Ainsi, elle gère les opérations de collecte, de transport, de tri, de traitement et de valorisation des déchets ménagers et assimilés.

Depuis le 12 décembre 2024, à la suite des élections du Conseil communautaire, cette compétence est exercée sous la responsabilité du Président, M. Jean Pierre BELLEIL, du Vice-Président en charge de l'environnement, de la biodiversité et des énergies, Rémy ORHON, et du Vice-Président subdélégué à la gestion déchets et aux énergies, Laurent MERCIER.

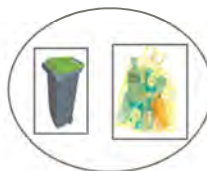
La commission Environnement-Biodiversité-Energies est chargée de rendre un avis sur les différents dossiers relatifs à l'environnement (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations - Transition énergétique - Assainissement - Gestion des déchets - Biodiversité). Elle s'est réunie à 8 reprises au cours de l'année 2025.

La gestion des déchets sur le Pays d'Ancenis a été profondément reconfigurée et se base sur la stratégie suivante :

- ❖ Une démarche d'optimisation du service public et de maîtrise des coûts,
- ❖ Le développement de la politique de sensibilisation et de prévention,
- ❖ Le développement de nouvelles filières de valorisation des déchets,
- ❖ La montée en puissance de l'écocyclerie à Vallons de l'Erdre.

COLLECTE EN PORTE A PORTE

90 % des usagers



ou



- Bac pucé pour les ordures ménagères (OM) et sacs jaunes ou bacs jaunes (professionnels) pour les emballages ménagers
- Comptabilisation des levées des bacs OM (puce) pour la facturation de la Redevance Gestion des déchets
- Collecte toutes les 2 semaines pour les 2 flux le même jour. Possibilité de collecte toutes les semaines pour les Gros Producteurs.

COLLECTE EN CONTENEURS ENTERRES

10 % des usagers

- Pour les ordures ménagères (OM) et les emballages ménagers sur certains secteurs
- Accès par badge pour les 2 flux
- Comptabilisation des ouvertures pour le flux OM pour la facturation de la Redevance Gestion des déchets
- Volumes des trappes OM : 30 litres pour les particuliers et 100 litres pour les professionnels



COLLECTE EN COLONNES AERIENNES

100% des usagers

Papiers : 179 colonnes réparties sur 161 sites



Verre : 198 colonnes réparties sur 176 sites



COLLECTE EN DECHETERIE

- 5 déchèteries sur le territoire
- Contrôle d'accès, sans limitation de passage
- Ouvert aux particuliers et professionnels (accès payant pour ces derniers)
- Déchèteries à plat ou mixte
- 16 flux de déchets triés séparément



1.2. Les actions 2025

Prévention

Les actions de prévention et de sensibilisation se sont poursuivies. Un poste de chargé de prévention/ économie circulaire a été pourvu en février 2025. Une étude sur les biodéchets a été réalisée en interne, elle a permis d'identifier les gisements et de proposer des scénarios de collecte séparée. Le bilan des actions du Programme de prévention des déchets a également été réalisé ; la rédaction du nouveau Programme de prévention est prévue sur 2026.

Collecte

Le nouveau marché Collecte des déchets en porte à porte et en apport volontaire attribué à la société VEOLIA a démarré au 1^{er} janvier 2025. Du fait de quelques modifications de jours de collecte, un nouveau calendrier de collecte a été distribué aux usagers pour un démarrage au 1^{er} février 2026. De nouvelles bennes à ordures ménagères ont été mises en service sur le 4^{ème} trimestre 2025. Les nouveaux véhicules roulent au Dielix 100, un biocarburant produit à 100% à partir d'huiles alimentaires usagées, collectées auprès des entreprises agroalimentaires, des restaurateurs, des collectivités, et valorisées en France.

L'état des lieux des colonnes aériennes et enterrées réalisé en 2024 a permis de consacrer une grande partie de l'année 2025 à la maintenance des conteneurs et au remplacement de près de 100 colonnes aériennes par de nouvelles colonnes en bois de marque Quadria.

Traitement

Le partenariat entre Nantes Métropole et 7 autres collectivités - dont la COMPA- sur le projet de l'Unité de Valorisation Energétique de la Prairies des Mauves s'est concrétisé fin 2022 par la création du Groupement d'Autorités Concédantes. La concession de service public pour l'exploitation du centre de traitement et de valorisation de la Prairie des Mauves et la réalisation des travaux a été attribuée à l'entreprise Séché courant 2024. Elus et techniciens ont participé à plusieurs rencontres courant 2025 pour le suivi de ce projet notamment sur ses aspects financiers. La concertation du Pôle d'Ecologie Urbaine dans laquelle s'intègre la nouvelle Unité de Valorisation Energétique Valo'Loire s'est poursuivie. Le permis de construire a été déposé le 25 juin 2025 ; le début des travaux est envisagé pour le 2^{ème} trimestre 2026.

Tri

Sur le 1^{er} semestre 2025, les emballages ménagers ont été triés sur le centre de tri Arc en ciel à Couëron.

La COMPA est adhérente à la Société Publique Locale UNITRI qui a construit un nouveau centre de tri des emballages mis en service début 2025.

La COMPA et l'ensemble des actionnaires de la SPL Unitri ont signé en 2025 un contrat de quasi régie pour l'exploitation du centre de tri, le transport et le tri des déchets recyclables, le transport et le traitement des refus et la revente des matériaux issus du tri.

La COMPA y achemine ses emballages depuis le 1^{er} juillet 2025. Le transfert est assuré par le nouveau prestataire de la COMPA, la société Mériaux transport, sur le site de transfert localisé à Ancenis-Saint-Géréon.

Elus et techniciens ont participé à plusieurs rencontres courant 2025 pour le suivi de la mise en service du centre de tri et les marchés associés (transport mutualisé des emballages, traitement des refus...).

Déchèteries

Les déchèteries sont exploitées dans le cadre de marchés de prestations de service. Le haut de quai est géré par la société Brangeon pour les 5 sites.

L'année a été une nouvelle fois marquée par un essor du vandalisme qui a mobilisé service et prestataires. Du matériel a été régulièrement vandalisé (barrière d'accès, locaux) et volé.

Face aux vols de ferraille et DEEE récurrents, la collectivité et son prestataire Brangeon Environnement ont décidé de suspendre temporairement leurs collectes puis de mettre en place des jours de collecte dédiés en début d'année 2025. L'expérimentation n'ayant pas donné entièrement satisfaction, les collectes de ferraille et de DEEE ont repris quotidiennement respectivement en juin et octobre.

La problématique du traitement des terres avec les gravats a été soulevée par le prestataire de traitement ; une collecte séparée des 2 flux a été mise en œuvre sur l'ensemble des sites en octobre 2025.

Une collecte spécifique des bouteilles de protoxydes d'azote a été proposée aux communes.

Redevance Gestion des déchets

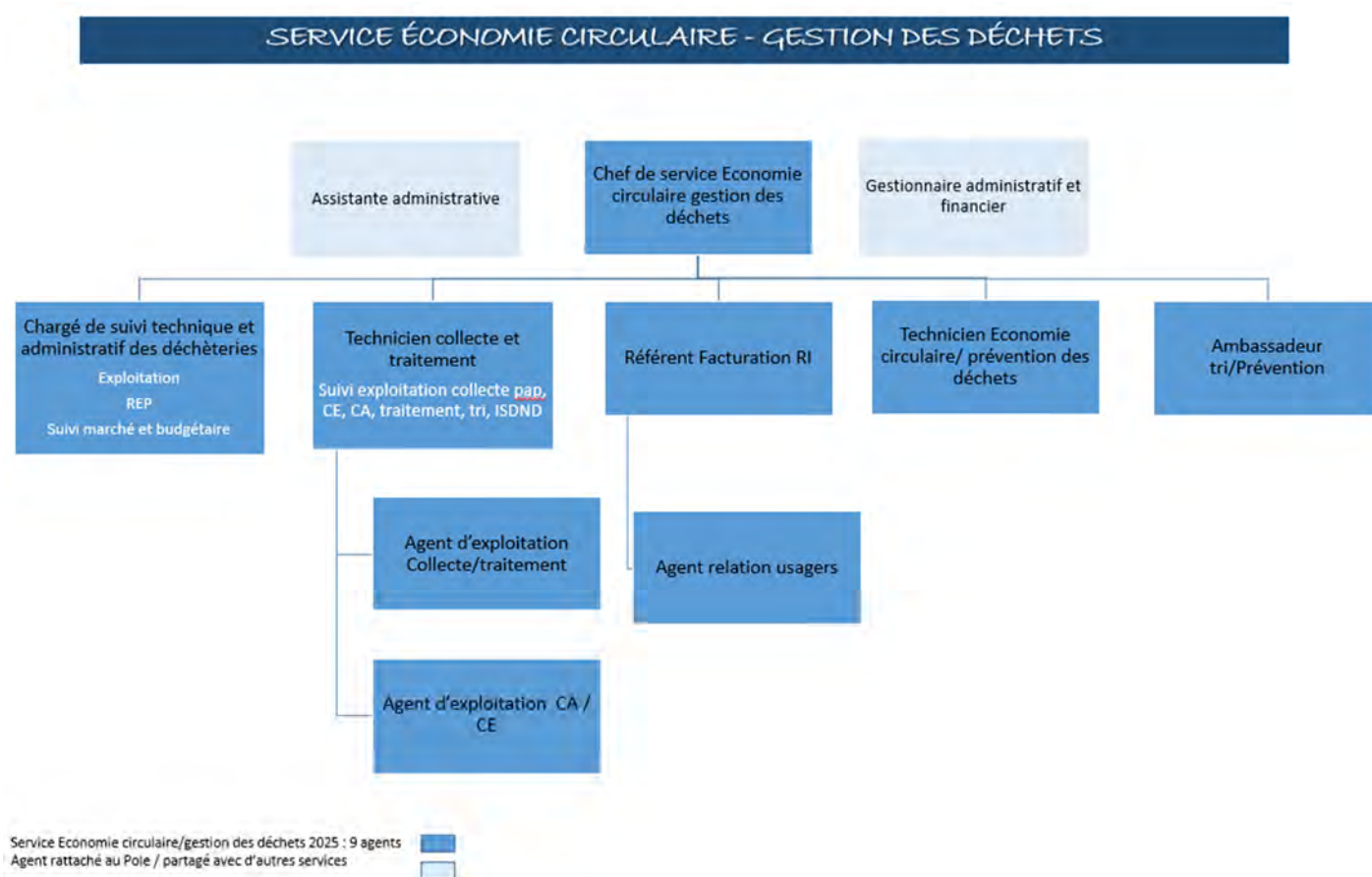
Face à cette augmentation des coûts actuels et futurs, l'étude financière lancée par la COMPA sur le budget annexe « déchets » fin 2024 a constaté l'impossibilité d'équilibrer le budget annexe sans une augmentation tarifaire de la Redevance de 10 %/an sur 5 ans.

De nouveaux tarifs ont été votés en décembre 2025 pour une application au 1^{er} janvier 2026.

Le service a mis en place le PES ASAP éditique en juin 2025 permettant l'impression des factures par la DGFIP et non plus par la collectivité.

1.3. Organisation du service

Le Service Economie Circulaire - Gestion des déchets fait partie du Pôle Environnement au sein de la COMPA et est composé de 9 agents.



2. PREVENTION ET SENSIBILISATION

2.1. La prévention

Les objectifs sont : ne pas gaspiller, limiter au maximum la production de déchets, réemployer localement, valoriser en respectant la hiérarchie des modes de traitement des déchets, limiter au maximum l'élimination et s'engager dans des démarches d'économie circulaire dans un mouvement de gouvernance participative.

Le programme local de prévention des déchets s'intègre dans cette démarche, initiée dès 2009 mais rendue obligatoire (le décret n° 2015-662 du 10 juin 2015). Le second programme de prévention mis en œuvre par la COMPA (2016-2022) s'est achevé mais les actions mises en place se poursuivent. Le nouveau programme va être élaboré à partir de fin 2026 dans le cadre du nouveau mandat.

Les différentes actions, couplées à la mise en place de la redevance incitative en 2016, ont

accentué la réduction des ordures ménagères collectées avec une baisse significative de la production d'ordures ménagères passant de 118.9 kg/habitant/an en 2016 à 108 kg en 2022 pour passer sous la barre des 100 kg en 2024 et diminuer encore à 96.6 kg en 2025.

Les actions déclinées :

1-Réduction des déchets à la source	2-Gestion des déchets organiques	3-Réparation et réemploi	4-Eco-exemplarité au sein de la COMPA et des communes membres
•Réduire l'usage de produits dangereux voire toxiques •Réduire l'usage des produits phytosanitaires •Déployer le dispositif Stop Pub et agir en amont avec les territoires voisins •Sensibiliser le grand public et l'accompagner vers un changement de pratiques et une consommation responsable	•Promouvoir et développer le compostage individuel et collectif •Lutter contre le gaspillage alimentaire •A domicile •En restauration scolaire •En restauration collective en entreprise •Inciter à une utilisation des « déchets verts » à domicile comme le paillage dans les jardins	•Favoriser au maximum le réemploi et la réparation notamment au travers de la mise en œuvre d'une écocyclerie à Saint-Mars-la-Jaille tenue par une structure du réseau d'économie sociale et solidaire •Développer l'action et la visibilité des Répar'acteurs	•Créer une charte éco-manifestation •Développer un centre de ressources "environnement et déchets" au sein du réseau des bibliothèques

2.2. La promotion du compostage

Depuis le 1^{er} janvier 2013, les usagers peuvent se procurer un composteur ou lombricomposteur grâce à la participation à l'achat proposée par la COMPA. Ce système permet aux nouveaux arrivants sur le territoire de se doter d'un composteur ou lombricomposteur avec une participation de la COMPA qui est passée de 20 à 40€ au 1^{er} janvier 2023. Le remboursement de cette participation se fait par le biais de la facture de la Redevance Gestion des déchets.

En 2025, 118 foyers ont pu se doter d'un composteur ou d'un lombricomposteur.

Depuis 2009 : 5 697 foyers ont pu acquérir un composteur ce qui représente un taux d'équipement de plus de 18,8%.

Outre la participation à l'achat de composteurs, la campagne de promotion du compostage s'est par ailleurs traduite par plusieurs actions de sensibilisation :

- La COMPA accompagne les projets d'usagers qui souhaitent installer un composteur collectif au sein de leur résidence ou lotissement par exemple.
↳ 2 nouveaux sites installés en 2025
- Au sein des établissements scolaires, les écoles qui mènent un projet pédagogique autour du compostage et/ou ont un jardin pédagogique peuvent faire une demande de composteur auprès de la COMPA et être sensibilisées.
↳ 2 nouveaux sites ont été installés en 2025

Au total ce sont **24 sites** de composteurs collectifs qui sont installés et en fonctionnement.

- En complément de la promotion du compostage, une collecte hebdomadaire des biodéchets en apport volontaire a été mise en place en janvier 2014. Cette collecte gratuite est à destination des usagers du centre-ville d'Ancenis-Saint-Géréon ne pouvant pas composter à domicile et n'ayant pas accès à un composteur collectif.

66 foyers viennent régulièrement déposer leurs biodéchets

↳ 46 collectes ont été réalisées en 2025

⇒ soit 6,871 tonnes de biodéchets collectés.

- La COMPA poursuit sa sensibilisation au compostage dans la presse, site internet ou support visuel sur les bennes.

Charte graphique :



2.3. La sensibilisation auprès des scolaires

L'objectif des animations scolaires est de sensibiliser à la bonne gestion des déchets, en encourageant la réduction à la source mais aussi en informant sur le dispositif de collecte et des consignes de tri.

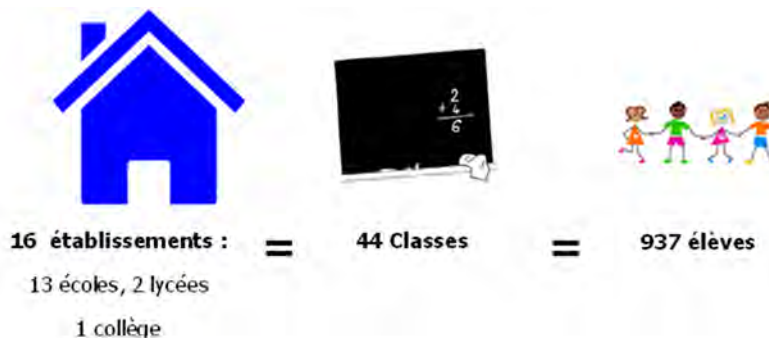
Les enfants sont encouragés à réduire leur impact sur l'environnement en réduisant leur quantité de déchets. Ils doivent arriver à faire le lien entre la prévention, le geste du tri et le recyclage des déchets.

Tout au long de l'animation, les enfants participent activement par le biais de jeux et de mises en situation. Autant que possible, la réflexion des élèves est sollicitée afin de faire émerger des solutions aux problématiques présentées.

Les écoles, pour compléter l'intervention, ont la possibilité :

- D'emprunter des outils pédagogiques à la COMPA pour une durée de trois semaines en moyenne (divers supports numériques, kit pour fabriquer des feuilles de papier recyclé, ...),
- Peuvent bénéficier d'une représentation d'un spectacle sur le tri des déchets,
- Visiter l'écocyclerie du pays d'Ancenis ou le centre de tri des emballages. Le transport étant pris en charge par la COMPA.

En 2025, l'ambassadrice de tri a fait des animations dans des écoles, collèges et lycées de 9 communes du territoire sur les thématiques compostage/gaspillage alimentaire/tri et consommation.



- 2 visites du centre de tri des emballages ont été faites en 2025 permettant à 82 élèves de mieux appréhender le fonctionnement d'une chaîne de tri et l'importance du tri au domicile. Le nouveau centre de tri Unitri ouvert en 2025 n'accueille pas encore les scolaires. Une salle d'exposition/visite est envisagée sur 2026.
- 5 visites de l'écocyclerie du Pays d'Ancenis ont été effectuées permettant à 168 élèves de comprendre le fonctionnement d'une écocyclerie et l'importance de réduire ses déchets.

2.4. La sensibilisation du grand public

La COMPA a participé à des manifestations sur le territoire :

- ❖ Animations lors de l'Eco R'aide, organisé par la COMPA : 90 usagers sensibilisés
- ❖ Animations lors de Raid Loire en famille organisé par le département en partenariat avec la COMPA : 160 familles sensibilisées
- ❖ Animations dans le cadre de la semaine Européenne des Déchets (SERD)

2.5. La sensibilisation au tri des emballages

Afin de pérenniser le geste de tri et améliorer la qualité des sacs jaunes collectés, un suivi qualité des emballages ménagers est mis en place en lien avec l'opérateur de collecte. Les refus de tri constatés en collecte sont comptabilisés et localisés ce qui permet à l'ambassadeur du tri de sensibiliser les usagers concernés.

2 656 remontées d'adresses avec Erreurs de tri ont été signalées en 2025 par les équipes de collecte.

Les appels téléphoniques, passages de l'ambassadrice de tri permettent de sensibiliser les usagers sur les erreurs de tri.

De la communication via le site internet de la COMPA et des posts sont également réalisés.

La COMPA mène régulièrement des actions de sensibilisation auprès des habitants vivant en habitat vertical (porte à porte, distribution d'affiche rappelant les consignes de tri..).

2.6. La promotion du stop pub

Un autocollant Stop Pub avec le logo de la collectivité est mis à disposition des usagers dans les mairies du Pays d'Ancenis ainsi qu'à l'accueil de la COMPA.

Le taux d'équipement de l'autocollant Stop pub sur les boîtes aux lettres est estimé à 43% sur le territoire. Il n'évolue plus depuis plusieurs années en raison de la forte dématérialisation de la publicité commerciale.

3. INDICATEURS TECHNIQUES

3.1. Les Ordures Ménagères résiduelles (OMr)

3.1.1. Collecte en porte à porte

90 % des usagers du territoire sont collectés en porte à porte.

La collecte est assurée 1 fois tous les 15 jours. Les Ordures ménagères et les emballages sont collectés le même jour dans une benne bi compartimentée.

Les collectes se font du lundi au vendredi avec des tournées du matin et d'après midi (22 tournées par semaine).

Sur l'année 2025, les bennes ont parcouru 132 836 km (+3%/ 2024)

❖ Les Particuliers :

Au 31 décembre 2025, **27 117 bacs** OMr sont mis en place pour les particuliers.

La quantité de bacs en place pour les particuliers est stable : +0.7% de plus par rapport à 2024.

PARTICULIERS						
Type de foyers	1-2 pers	2-3 pers	3-4 pers	4 et + pers		TOTAL
Volume du bac L	80 L	120 L	180	240	360 et +	
Nb de bacs	13 109	9 415	2 741	1 753	99	27 117
%	48,3%	34,7%	10,1%	6,5%	0,4%	

83% des particuliers sont équipés de bacs 80 litres et 120 litres.

La présentation des bacs des particuliers :

La part fixe de la redevance gestion des déchets comprend un forfait de 12 levées annuelles du bac ordures ménagères.

Au regard du nombre de bacs en place, tout volume confondu, la répartition des levées du bac Ordures ménagères des Particuliers présents sur toute l'année est la suivante :

- 0 levée en 2025 : 1.7 % soit 474 usagers (en baisse 0.4%)
- **Entre 1 et 12 levées : 71.2 %** soit 19 320 usagers (en hausse de 1%)
- Entre 13 et 18 levées : 17.45 % soit 4 733 usagers
- Plus de 19 levées : 9.65% soit 2 590 usagers

❖ Les Professionnels et administrations :

Au 31 décembre 2025, 1 432 bacs OMr sont mis en place pour les professionnels /administrations

et commerces. Soit 3.3% de plus qu'en 2024.

PROFESSIONNELS ET ADMINISTRATIONS									
Volume du bac L	80 L	120 L	180	240	340	360	750	770	TOTAL
Nb de bacs	223	129	82	215	46	315	39	383	1 432
%	15,6%	9,0%	5,7%	15,0%	3,2%	22,0%	2,7%	26,7%	

29.4 % des bacs des professionnels sont des bacs de volume 750 ou 770 litres

La présentation des bacs ordures ménagères des professionnels et administrations :

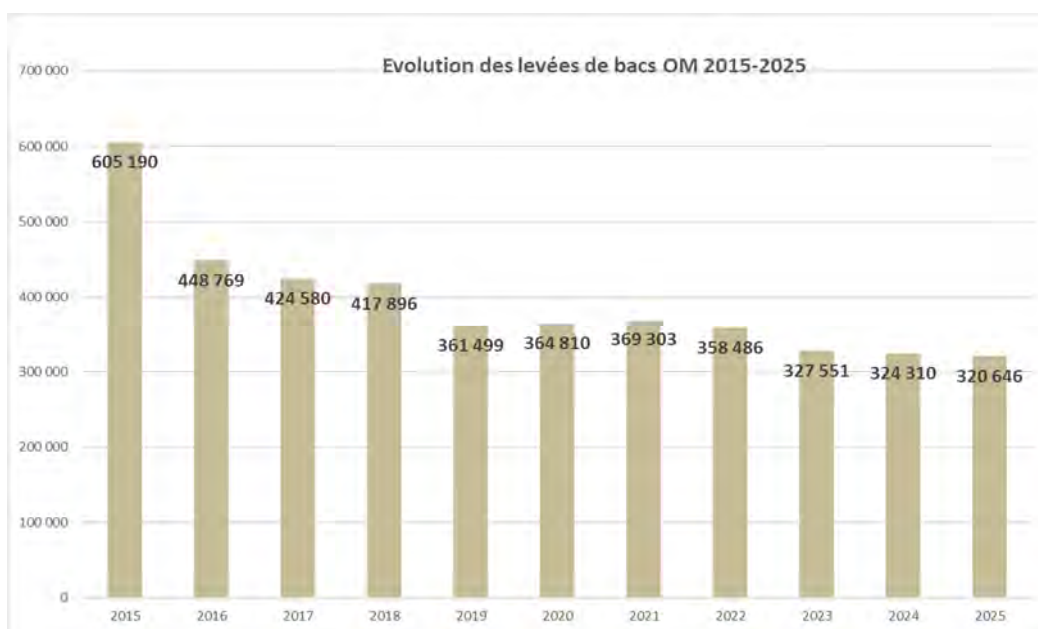
Les bacs de gros volumes sont présentés très régulièrement sachant qu'un certain nombre de professionnels sont des Gros Producteurs et qu'ils peuvent donc être collectés toutes les semaines.

Au regard du nombre de bacs en place, tout volume confondu, la répartition des levées du bac Ordures ménagères des Professionnels et administrations est la suivante :

- Entre 1 et 12 levées : 43.3 %
- Entre 13 et 24 levées : 31.9%
- Entre 25 et 52 levées : 24.2 %
- Plus de 52 levées : 0.6 %

❖ **Les levées de bacs Ordures Ménagères :**

Le nombre de levées des bacs OM est en légère diminution. Sur 2025, on comptabilise 320 646 levées de bacs OM facturées soit une diminution de 1.1% par rapport à 2024 ; depuis la mise en place de la redevance incitative en 2016, le nombre de levées de bacs OM a baissé de 28.5%.



3.1.2. Collecte en conteneurs enterrés

• Quantité :

50 sites de conteneurs enterrés pour les OMr sont présents sur le territoire :

- Ancenis St Géréon : 37 sites
- Le Cellier : 4 sites
- Montrelais : 1 site
- Oudon : 4 sites
- Vallons de l'Erdre (St Mars la Jaille) : 2 sites
- Loireauxence (Varades) : 1 site
- Ligné : 1 site ouvert en décembre 2025

Les usagers et professionnels en conteneurs enterrés OM disposent d'un badge d'accès pour ouvrir les trappes de capacité 30 litres ou 100 litres (réservées aux professionnels).

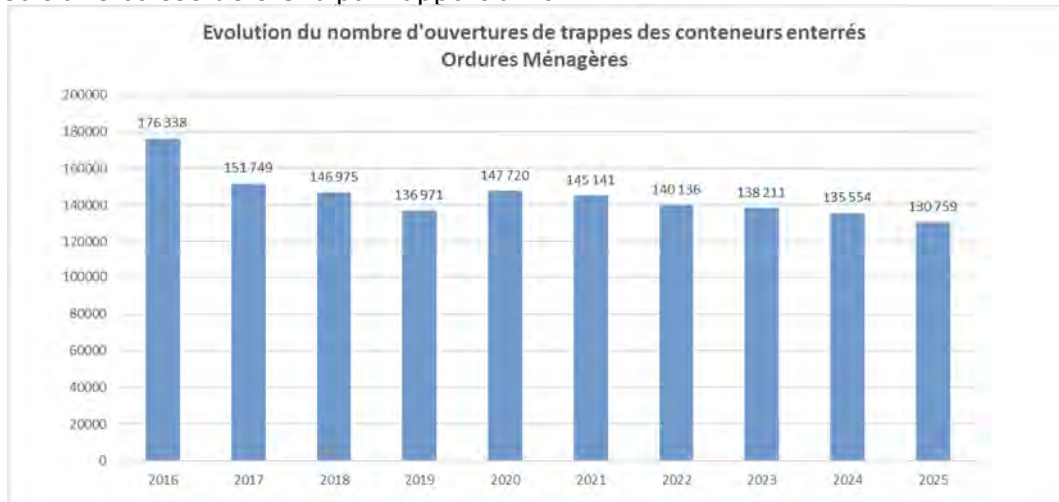
Le site Quai de la marine à Ancenis saint Géréon a été mis Hors Service depuis juillet 2025.

La collecte est assurée par une benne spécifique.

2 312 vidages des conteneurs enterrés ont été réalisés en 2025
soit 8078 km parcourus sur l'ensemble du territoire.

- Usage des conteneurs enterrés Ordures Ménagères

Sur l'ensemble du parc, le nombre total d'ouvertures des conteneurs enterrés OMr s'élève à 130 759 soit une baisse de 3.5% par rapport à 2024.



Le nombre d'ouvertures des Conteneurs Enterrés sur le territoire est en constante diminution malgré un parc de conteneurs identique.

Depuis la mise en place de la redevance incitative, le nombre d'ouvertures a baissé de plus de 25.8%.

En 2025, 3 588 badges particuliers et 186 professionnels et 89 administrations ont accès aux conteneurs enterrés.

- ❖ Pour les particuliers présents toute l'année 2025, l'usage des conteneurs enterrés Ordures ménagères est le suivant :
 - 0 ouverture en 2025 : 3.8 %
 - Entre 1 et 20 ouvertures : 40,7 %
 - Entre 21 et 40 ouvertures : 30.2%
 - Entre 41 et 50 ouvertures : 8,3%
 - Entre 51 et 80 ouvertures : 11.8%
 - Plus de 80 ouvertures : 5.2 %

70.8 % des particuliers utilisent leur badge OM entre 1 et 50 fois dans l'année.

Pour rappel, le forfait minimum comprend 50 ouvertures du conteneur enterré Ordures ménagères.

Le nombre d'ouvertures des CE OM pour les particuliers présents toute l'année est de 107 247 soit 87.5 % des ouvertures totales.

La répartition des ouvertures des CE OM par commune est la suivante :

Ancenis St Géréon : 76.1% des ouvertures

Le Cellier : 9.4% des ouvertures

Oudon : 6.7%

Vallons de l'Erdre (st Mars la Jaille) : 4 % des ouvertures

Loireauxence (Varades) : 2.4 %

Montrelais : 1.4%

- ❖ Pour les professionnels présents toute l'année 2025, l'usage des conteneurs enterrés Ordures ménagères est le suivant :
 - 0 ouverture en 2025 : 14 %
 - Entre 1 et 20 ouvertures : 24.7 %
 - Entre 21 et 40 ouvertures : 19.9%
 - Entre 41 et 50 ouvertures : 10.8%

- Entre 51 et 80 ouvertures : 11.3%
- Plus de 80 ouvertures : 19.3 %

44.6 % des professionnels utilisent leur badge OM entre 1 et 50 fois dans l'année. Pour rappel, le forfait minimum comprend 50 ouvertures du conteneur enterré Ordures ménagères.

Le nombre d'ouvertures des CE OM pour les professionnels est de 10 170 soit 8.3 % des ouvertures totales.

- ❖ Pour les autres utilisateurs (bailleurs pour les dépôts sauvages, administrations...) le nombre d'ouvertures des CE OM est de 5 134 soit 4.2% des ouvertures totales.

En moyenne 2 752 usagers (particuliers, professionnels et autres utilisateurs) utilisent les Conteneurs enterrés ordures ménagères mensuellement

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	moyenne annuelle
CE OM	2 678	2 703	2 728	2 784	2 789	2 803	2 799	2 745	2 750	2 752	2 703	2 788	2 752

- Maintenance des conteneurs enterrés

Les conteneurs enterrés font l'objet de maintenance et nettoyage réguliers. En 2025 :

- ✓ 3 lavages complets de l'ensemble des conteneurs enterrés
- ✓ 545 interventions de maintenance des conteneurs ont été réalisées par le prestataire Veolia dont :
 - 301 interventions pour des sacs bloqués dans la trappe (-4%/2024).55% des interventions
 - 138 interventions liées à des contrôles de fonctionnement (+25%/2024) 25% des interventions. Dans la quasi-totalité des cas, le fonctionnement du CE est opérationnel à l'arrivée de l'opérateur de maintenance.
 - 78 interventions pour problèmes de maintenance diverses (lecteurs, tiroirs, câbles) 14 % des interventions.
 - 28 interventions pour une problématique de batteries (-18%/2024) 6% des interventions

80% des interventions de maintenance ne sont pas liées au matériel mais à une mauvaise utilisation du service par les usagers qui déposent des sacs trop volumineux qui empêchent le système de fonctionner correctement.

3.1.3. Les tonnages et ratios d'OMr collectés

Les OMr collectées, en bac en porte à porte et en conteneurs enterrés, sont acheminées vers le centre de transfert du prestataire Brangeon Environnement localisé à Ancenis St Géréon. Ce site de transfert accueille aussi les OMr provenant des dépôts sauvages de la ville d'Ancenis St Géréon.

Tonnes d'OM collectées en 2025 : 6 728.84 tonnes (-2.24%/2024)

- *OMr en porte à porte* : 5 940.88 t (-2.1%/2024) soit **88.3%** des tonnages (+0.1%/2024)
- *OMr en conteneur enterré* : 597.14 t (-2.4%/2024) soit **8.9 %** des tonnages(=)
- *OMr dépôts sauvages Ancenis* : 183.1 t (-8.2%/2024) soit **2,7%** des tonnages (-0.2%/2024)
- *Autres* : 7.7 tonnes

Ratio kg/hab/an

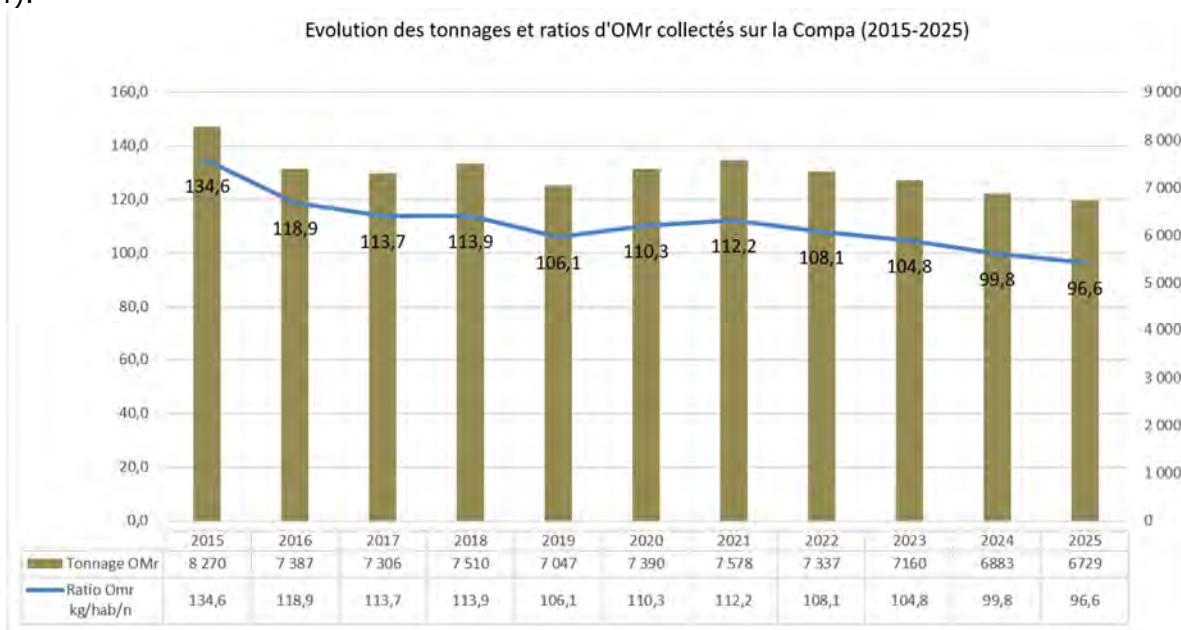
Ramené à l'habitant, la collecte des Ordures ménagères est de **96.6 kg/hab/an** soit 3.2 kg de moins qu'en 2024.

Estimation des ratios par type de collecte

- *Collecte en porte à porte* : 94.7 kg/hab/an
- *Collecte en conteneur enterré* : 84.8 kg/hab/an

Ce ratio - au-dessous des 100 kg/habitant/an- est le plus bas ratio de la COMPA enregistré. Depuis la mise en place de la redevance incitative en 2016, le ratio de production d'OMr par habitant et par an a baissé de plus de 22kg.

Pour rappel, la production moyenne nationale d'OMr est de 223.5 kg/hab/an (Ademe, données 2024).



3.1.4. Le transfert, transport et le traitement des OMr

Les OMr déposées sur le site de transfert sont transportées vers le site de traitement par le biais de camions à fond mouvant.

Données sur le transfert en 2025 :

Transfert : site de transfert gravitaire, Brangeon Environnement, Ancenis St Géréon

- 1 961 déchargements de véhicules
 - 1 398 déchargements des Bennes à Ordures ménagères et Camion de collecte des Conteneurs enterrés du prestataire de la COMPA
 - 563 rotations des services techniques de la ville d'Ancenis st Géréon (dépôts sauvages)

Données sur le transport vers le site de traitement en 2025 :

Transport: Brangeon Transport au départ du site de transfert, Ancenis St Géréon vers le site de traitement à Coueron

- 280 rotations de camions à fonds mouvants ont été nécessaires en 2025 pour acheminer les Ordures ménagères vers l'usine de valorisation énergétique.

Données sur le traitement des OMr en 2025

Type de traitement des OMr : Usine de Valorisation Energétique (UVE)

Localisation : Arc en Ciel 2034, 44 220 COUERON

Prestataire : Groupement BRANGEON Environnement/ SAS ARC EN CIEL

6 674 tonnes incinérées. Le tonnage est légèrement plus faible que le tonnage collecté. La différence est liée aux pertes de jus pendant le transport et aux éventuels stocks en fin d'année.

A noter que l'UVE, qui accueille plus de 100 000 tonnes de déchets par an (dont 6.6% proviennent de la COMPA) a subi d'importants dégâts du fait d'explosion de bouteille de protoxyde d'azote ce qui l'a contraint à stoppé à plusieurs reprises le traitement. Des tonnages d'ordures ménagères de la COMPA ont ainsi dû être détournés temporairement vers d'autres sites de traitement.

3.2. LES EMBALLAGES MENAGERS (EMR)

3.2.1. Collecte en porte à porte

90 % des usagers et professionnels du territoire sont collectés en porte à porte.

La collecte s'effectue toutes les deux semaines, en même temps que la collecte des ordures ménagères.

- Les particuliers disposent de sacs jaunes et dans de rares cas de bacs jaunes.

- Les professionnels et administrations disposent de sacs ou bacs jaunes.
Bacs 340 litres : 112
Bacs 360 litres : 518

Les sacs jaunes sont fournis par rouleau de 25 sacs de 50 litres dans les mairies et au siège de la COMPA.

Les usagers peuvent présenter autant de sacs jaunes que nécessaires à la collecte.

⇒ Plus de **97 901 rouleaux de sacs jaunes** ont été achetés par la COMPA en 2025 et distribués aux communes. La consommation annuelle estimée de sacs jaunes sur la COMPA est de 1 958 016 sacs jaunes. Malgré la communication faite par la COMPA, une partie de ces sacs est détournée pour d'autres usages.

Les sacs jaunes présentant des erreurs de tri ne sont pas collectés. Les agents de collecte déposent des autocollants, de couleur orange, rappelant les consignes de collecte. Les adresses sont ensuite remontées à la COMPA, qui organise, dès que possible, des actions correctives (porte-à-porte, entretiens téléphoniques, notes...).

Malgré l'extension des consignes de tri facilitant le geste, les principales erreurs de tri constatées dans les sacs jaunes sont : mouchoir en papier, sopalin, masque, carton brun, restes de repas, papier, emballage type fast food non vidé...

3.2.2. Collecte en conteneur enterré

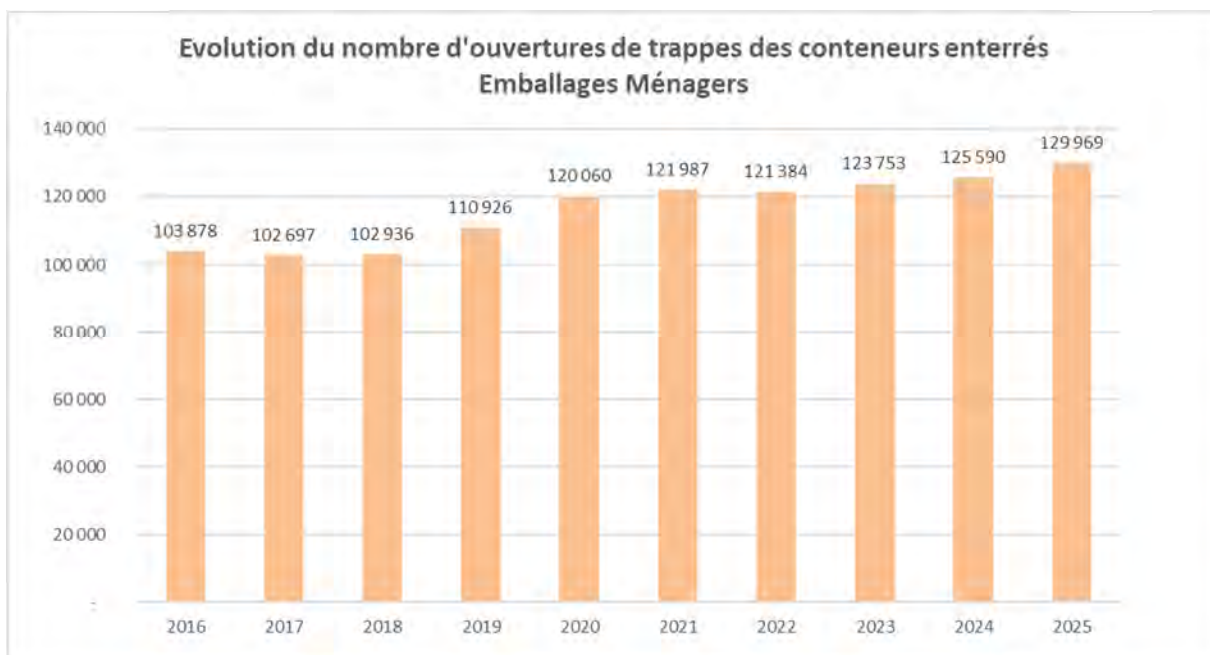
Les usagers collectés en conteneur enterré pour les Omr sont également collectés en conteneur enterré pour les emballages ménagers. L'accès aux conteneurs se fait également grâce à un badge d'accès. Le nombre d'accès aux conteneurs emballages est illimité.

Les 50 sites de conteneurs enterrés pour les emballages :

- Ancenis St Géréon : 37 sites
- Le Cellier : 4 sites
- Montrelais : 1 site
- Oudon : 4 sites
- Vallons de l'erdre (St Mars la Jaille) : 2 sites
- Loireauxence (Varades) : 1 site
- Ligné : 1 site ouvert en décembre 2025

Sur l'ensemble du parc, le nombre total d'ouvertures des conteneurs enterrés « Emballages » s'élève à 129 969 soit une hausse de 3,5%.

Contrairement aux Ordures ménagères, l'utilisation des conteneurs enterrés « Emballages » a fortement évolué depuis 2016 avec une augmentation des ouvertures de près de 25%.



En 2025, 3 588 badges particuliers et 186 professionnels et 89 administrations ont accès aux conteneurs enterrés.

L'ouverture des conteneurs enterrés « Emballages » est comptabilisée même si elle ne fait l'objet d'aucune facturation.

L'usage des conteneurs enterrés « Emballages » des particuliers présents toute l'année est le suivant :

- 0 ouverture en 2025 : 18.3 %
- Entre 1 et 20 ouvertures : 20.4 %
- Entre 21 et 40 ouvertures : 31.3%
- Entre 41 et 50 ouvertures : 9,1%
- Entre 51 et 80 ouvertures : 13.5%
- Plus de 80 ouvertures : 7.4 %

Le nombre d'ouvertures des CE Emballages pour les particuliers présents toute l'année est de 112 939 soit 92.7 % des ouvertures totales.

Les professionnels : 6 652 ouvertures soit 5.5% des ouvertures totales

Autres usagers (bailleurs, administrations.) : 2 274 ouvertures soit 1.8% des ouvertures totales

Les conteneurs enterrés Emballages ont également fait l'objet d'une maintenance et d'un nettoyage régulier, en 2025 :

- ✓ 3 lavages complets de l'ensemble des conteneurs enterrés
- ✓ 150 interventions de maintenance des conteneurs réalisées par le prestataire Veolia (-32% / 2024)
 - 86 interventions liées à des contrôles de fonctionnement : 57 % des interventions
 - 50 interventions pour problèmes de maintenance diverses (lecteurs, tiroirs, câbles) : 33 % des interventions
 - 9 interventions pour une problématique de batteries : 6 % des interventions.
 - 5 interventions pour des sacs bloqués dans la trappe : 3 % des interventions.

3.2.3. Les tonnages et ratios d'emballages collectés

Les emballages collectés en porte à porte et en conteneur enterré sont vidés sur le site de transfert géré par Brangeon à Ancenis St Géréon.

La collecte est assurée par une benne spécifique. 2 425 vidages des conteneurs enterrés ont été réalisés en 2025 soit 9 066 km parcourus sur l'ensemble du territoire.

Tonnes collectées : **2 658 tonnes** soit une augmentation de +3.2% par rapport à 2024.

- *Emballages en porte à porte* : 2 425.5 t (+4% /2024) soit **91.2%** des tonnages
- *Emballages en conteneur enterré* : 232.9 t (-4.2%/2024) soit **8,8 %** des tonnages

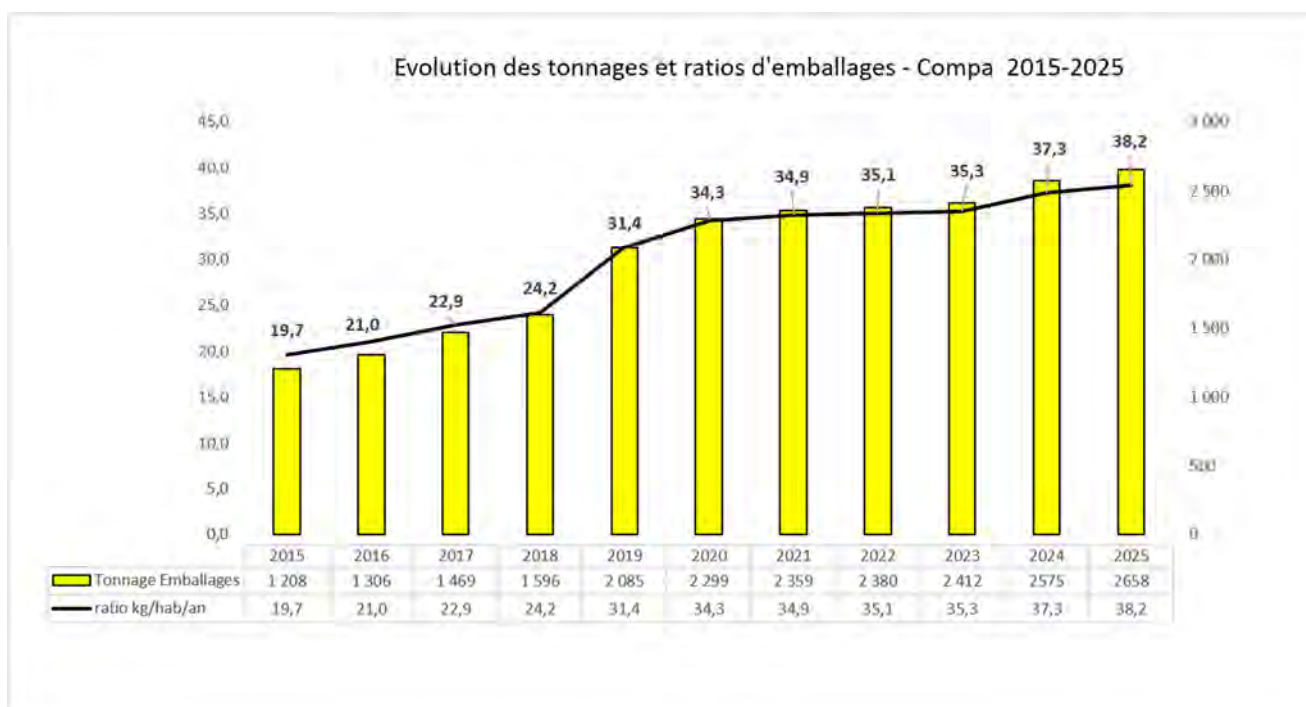
Ratio kg/hab/an

Ramenée à l'habitant, la collecte des Emballages ménagers est de **38.2 kg/hab/an** soit 0.9 kg de plus qu'en 2024.

Estimation des ratios par type de collecte

- *Collecte en porte à porte (sacs jaunes)* : 38.3 kg/hab/an
- *Collecte en conteneur enterré* : 33.1 kg/hab/an

Le ratio des emballages collectés sur la COMPA est supérieur à la moyenne nationale 2024 (données CITEO) qui est de 31.1 kg/hab/an.



3.2.4. Le tri des emballages

La COMPA fait partie des 13 collectivités membres de la SPL (Société Publique Locale) UNITRI dont les missions principales sont la construction et l'exploitation d'un centre de tri. Les travaux de ce centre de tri ont démarré en juillet 2023 et se sont finalisés en décembre 2024. Au regard de la montée en charge du process, les emballages de la COMPA ont été triés sur ce nouveau site à compter du 1^{er} juillet 2025.

Aussi, sur l'année 2025, les emballages ménagers de la COMPA ont été triés sur 2 centres de tri distincts

❖ 1^{er} semestre 2025

La prestation transfert, transport, tri des emballages ménagers réalisé par Véolia (pour la partie Tri) et Brangeon Environnement comme co traitant (pour la partie transfert transport) s'est terminée au 30 juin 2025.

Transfert et transport : Brangeon Environnement, Rue Gilles Personne Roberval Ancenis st Géréon
Centre de tri des emballages : Arc en ciel 2034

Localisation : Couëron (44) (à 52 km d'Ancenis saint Géréon).

Prestataire : VEOLIA

Les emballages collectés sont préalablement vidés sur le site de transfert de la société Brangeon localisé à Ancenis saint Géréon. Le transporteur Brangeon achemine ensuite les emballages vers le centre de tri dans des camions à fonds mouvant.

169 rotations ont été réalisées sur le 1^{er} semestre 2025 pour transporter les emballages vers le centre de tri Arc en Ciel.

23 701 km ont été parcourus pour expédier les emballages vers le centre de tri.

1 343.54 tonnes de déchets sont entrées sur le centre de tri Arc en ciel au 1^{er} semestre pour être triées.

❖ 2^{ème} semestre 2025

Les emballages de la COMPA ont été triés sur le centre de tri Unitri à compter du 1^{er} juillet 2025. Les missions de la SPL Unitri portant sur le Tri et le transport, la SPL porte les marchés.

Pour le transfert des emballages, la COMPA a lancé une nouvelle consultation qui a été attribuée à la société Transport Mériaux et fils. La prestation a démarré au 01/07/2025.

Transfert : Mériaux. Site Hervé (ex Inerta) Rue de la fonderie, Ancenis saint Géréon

Transport : Transport Mériaux et fils

Centre de tri des emballages : UNITRI

Localisation : 15 rue Louis Bordier, ZAC de la Croisée Loublande (Mauléon)

(79) (à 60 km d'Ancenis saint Géréon).

Prestataire : société TRINOVIA

Les emballages collectés sont préalablement vidés sur le site de transfert de la société Hervé (prestataire Mériaux) localisé à Ancenis Saint Géréon. Le transporteur Mériaux achemine ensuite les emballages vers le centre de tri dans des camions à fonds mouvant.

149 rotations ont été réalisées sur le 2^{ème} semestre 2025 pour transporter les emballages vers le centre de tri UNITRI.

13 783 km ont été parcourus pour expédier les emballages vers le centre de tri.

1 339.8 tonnes de déchets sont entrées sur le centre de tri UNITRI au 2^{ème} semestre pour être triées.

❖ **Total année 2025**

2 683.34 tonnes de déchets sont entrées sur les centres de tri pour être triées.

Sur l'ensemble de ces tonnes triées :

- 1 719.59 tonnes ont été envoyées vers les repreneurs matières (cf tableau suivant)
- 637.64 tonnes de refus de tri ont été traitées comme Combustibles Solides de Récupération (CSR) pour alimenter les cimenteries

Le delta entre les tonnes triées et les tonnes expédiées est de 326.11 tonnes. Il correspond à des tonnes qui restent en stock avant expédition et à la perte (taux de freinte) du centre de tri.

3.2.5. La valorisation des emballages triés

❖ **Les emballages valorisés**

En 2025, le tri des emballages a permis l'expédition pour valorisation des matériaux suivants :

Type d'emballage	Tonnage expédié	Repreneur	Exemple de valorisation
Emballages en Acier	192.87 t	Arcelor Mittal, Atlantique et Lorraine	Acier type canette, capot..
Emballages en Alu	42.34 t	Grandjouan Saco	Alu type canette, cadre de vélo, trottinette
Emballages en Papiers Cartons Mixte 1.02 (Gros de magasin)	205.749 t	Paprec	Papiers à usage sanitaire, journaux recyclés, carton de calage
Emballages en Papiers Cartons 5.02	424.515 t	Revipac	Papiers à usage sanitaire, journaux recyclés, carton de calage
Emballages en Cartons ondulés (PCNC)	107.87 t	Revipac	Cartons bruns
Emballages de briques alimentaire (ELA tétrapack)	78.33 t	Essity, Hondouville (27)	Essuie mains
Emballages mixtes en plastique (Flux développement)	161.087t	Centre de surtri - Citeo	plastique
Films plastiques souples	162.434 t	Centre de surtri - Citeo	Liens plastiques pour palettes
Emballages en plastiques (bouteilles, pots et barquettes..)	344.392 t	Valorplast – Pont d'Ain, Jassans Riottier, La Loyere, Rumbeke	Produits plastique type gouttière
Total matières valorisées	1 719.587 tonnes		

- ❖ **Les refus de tri** représentent une part importante des emballages triés. Le taux de refus de tri est calculé à partir des caractérisations effectuées sur les centres de tri.

Sur l'année 2025, le taux de refus moyen : **21.8%**

Les refus de tri représentent **8.4 kg/hab/an** sur les 38.2 kg/hab/an de déchets d'emballages collectés.

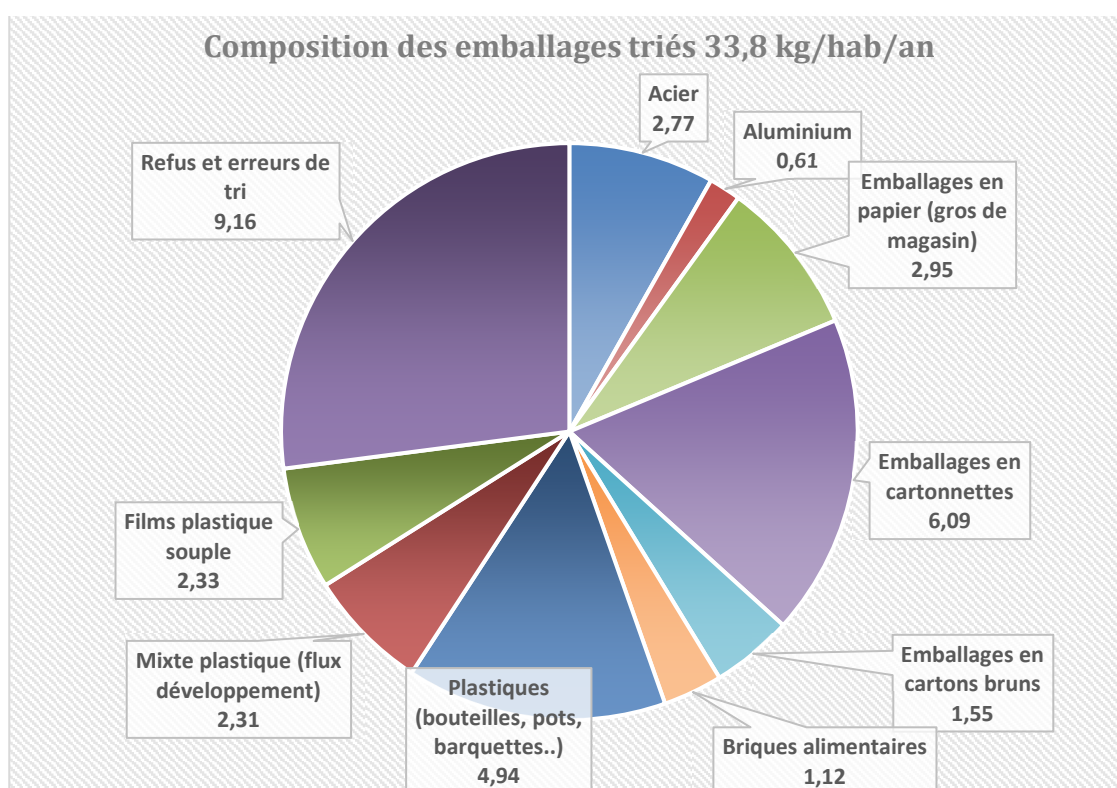
Une partie de ces refus incombe aux erreurs des usagers et une partie incombe à la qualité et l'efficacité du process du centre de tri.

Ces déchets collectés en tant qu'emballages, triés sur le centre de tri ne permettent pas une valorisation matière mais sont traités et envoyés en CSR (Combustible Solide de Récupération).

Cela représente **637 tonnes** en 2025.

❖ **La composition des emballages triés**

Sur le territoire de la COMPA, la composition des emballages (sacs jaunes) collectés et triés est la suivante :



3.3. LES PAPIERS

3.3.1. La collecte en apport volontaire

Tous les papiers sont collectés dans des conteneurs aériens répartis sur le territoire de la COMPA, chaque commune dispose au moins d'un conteneur papier.

Au total ce sont **179** colonnes aériennes réparties sur 161 sites qui sont collectées par le prestataire Véolia à des fréquences qui varient en fonction du taux de remplissage.

24 colonnes ont été renouvelées par du matériel neuf en 2025.

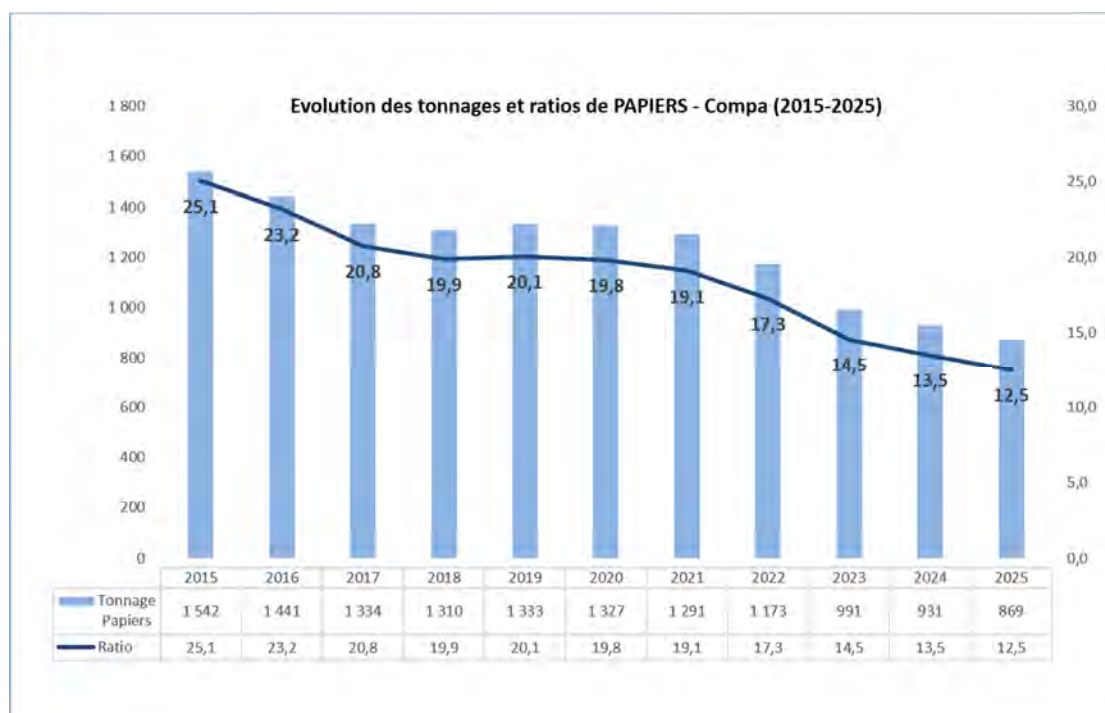
La collecte des papiers est assurée par une benne spécifique. 1 813 vidages de colonnes aériennes ont été réalisés en 2025 soit 14 449 km parcourus sur l'ensemble du territoire.

3.3.2. Les tonnages et ratios de papiers

869 tonnes de papiers ont été collectées en 2025, soit une baisse de 6.6% par rapport à 2024. La baisse de la collecte des papiers est chronique depuis plusieurs années ; elle est en lien direct avec la baisse de production et de consommation de papiers (presse, livres, publicité..).

Le ratio de collecte du papier sur la COMPA est de **12,5 kg/hab/an**, il a baissé de 1 kg par rapport à 2024.

Il est conforme à la moyenne nationale 2024 (données CITEO) qui est de 12.3 kg/hab/an.



3.3.3. Le tri

Les papiers collectés sont acheminés directement vers le centre de tri de Carquefou (44) appartenant au groupe Grandjouan Saco. 116 bennes de papiers ont été vidées sur le site en 2025.

Sur le centre de tri, les papiers sont triés, broyés et mis en balles pour expéditions vers les repreneurs.

12 caractérisations ont été effectuées en 2025 pour mesurer la qualité du papier collecté sur le territoire de la COMPA.

Composition des papiers collectés sur la COMPA en 2025 :

- 85.7 % de brochures
- 10.05 % de gros de magasin
- 4,25 % de refus

Le papier collecté est de bonne qualité. Quelques erreurs de tri qui peuvent être retrouvées dans le papier tels que : carton brun d'emballage, objet en plastique, blister. Ces erreurs de tri sont en légère augmentation.

La matière papier, préparée aux standards papetiers du "désencrage", est valorisée sous forme de matière (repulpée/refondue pour en refaire du papier recyclé) dans l'industrie papetière (France- Suisse- Allemagne- Pays bas)

95.75 % des papiers entrants issus de la collecte sur la COMPA sont valorisés en journaux-magazines et gros de magasin.

3.4. LE VERRE

3.4.1. La collecte en apport volontaire

Tous les emballages en verre sont collectés dans des conteneurs aériens répartis sur tout le territoire de la COMPA.

Chaque commune dispose au moins d'un conteneur Verre, localisé sur les mêmes sites que les conteneurs papier.

Au total ce sont **198** colonnes aériennes, réparties sur 176 sites, qui sont collectées par le prestataire Veolia à des fréquences qui varient en fonction du taux de remplissage.

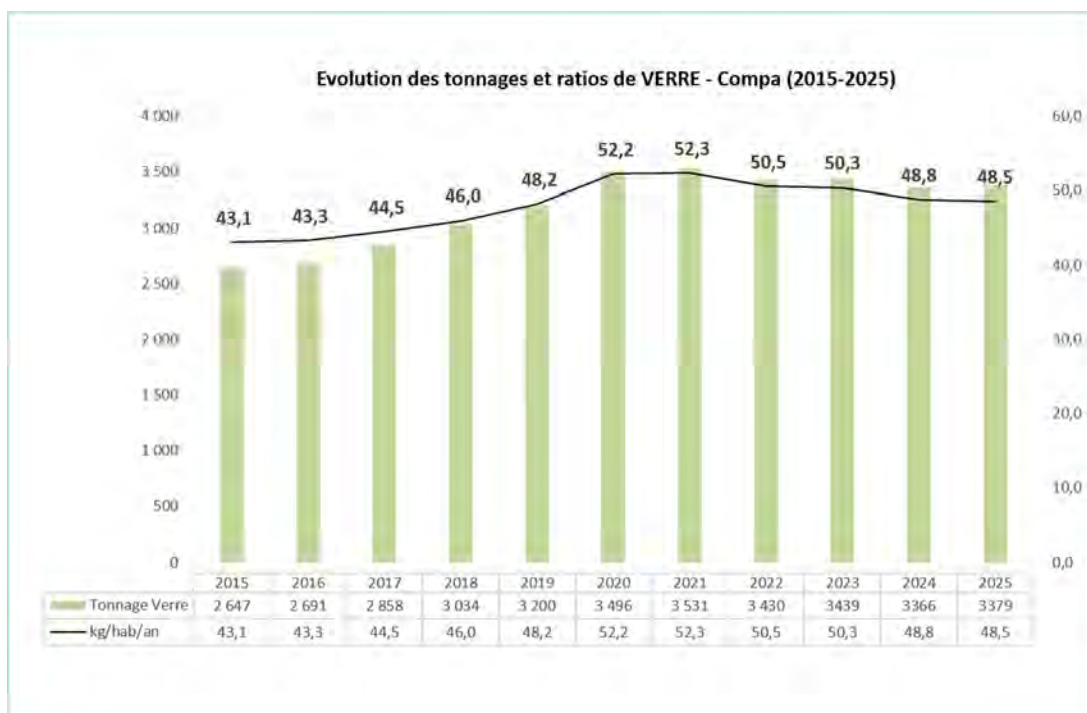
73 colonnes ont été renouvelées par du matériel neuf (soit 37% du parc).

La collecte du verre est assurée par une benne spécifique. 3 867 vidages de colonnes aériennes ont été réalisés en 2025 soit 23 139 km parcourus sur l'ensemble du territoire.

3.4.2. Les tonnages et les ratios de Verre

Le tonnage de verre est stable par rapport à l'année 2024 : +0.4%.

- ❖ **3 379 tonnes** de verre ont été collectées en 2025.
- ❖ **48,5 kg/hab/an** de verre collectés par habitant et par an, soit nettement supérieur à la moyenne nationale 2024 (données CITEO) qui est de 32.6 kg/hab/an.



3.4.3. Le traitement

Le verre collecté est transféré sur le site de transfert du groupe Brangeon Environnement à Ancenis St Géréon. 314 camions benne y ont été vidés en 2025.

Quand les tonnages sont suffisants, le verre est repris par le repreneur Verralia France, localisé à Chateaubernard (16) à 305 km.

Des opérations de tri, manuelles et mécanisées, permettent d'épurer le verre collecté pour le transformer en matières premières secondaires (calcin) utilisables dans les fours des verriers. Le verre est transformé en verre d'emballage.

Le verre est recyclable à 100% et à l'infini.

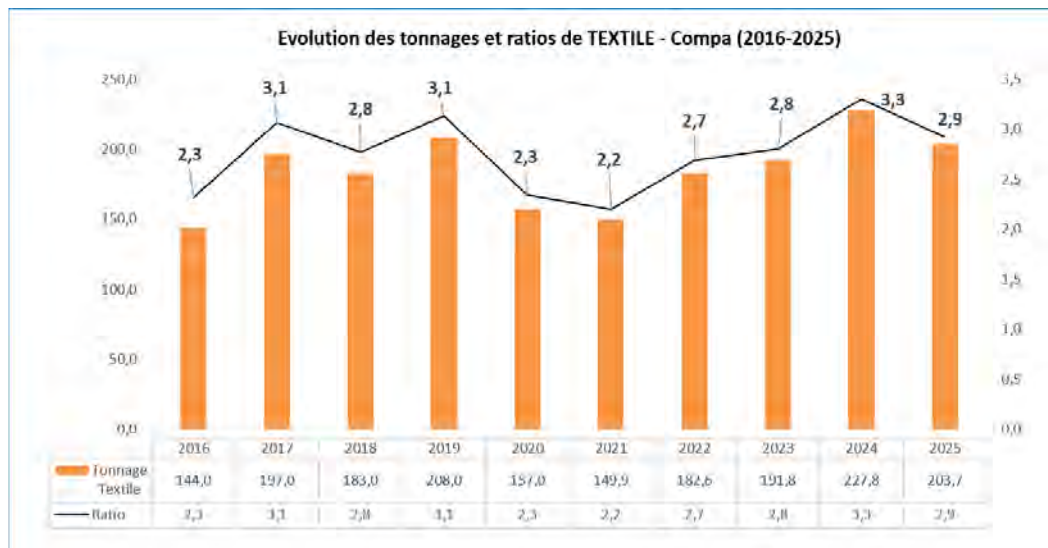
3.5. LE TEXTILE

La COMPA a contractualisé avec la société ReFashion (ex Eco TLC), société agréée par l'Etat pour la collecte et le traitement des textiles. La collecte est assurée via des bornes d'apport volontaire mises en place et collectées par la structure Le Relais.

- ❖ 23 bornes sont installées sur le territoire sur 21 points de collecte différents
- ❖ 14 communes disposent de conteneurs à textile
- ❖ **203.65 tonnes** de textile collectés sur les points de collecte COMPA en 2025 soit -10.6% / 2024
- ❖ **2.9 kg/hab/an**

Le secteur français de la collecte des Textiles a connu une crise en 2025 marquée par des suppressions de collecte et des fermetures de structures.

Le territoire de la COMPA a été relativement épargné avec une suspension temporaire de la collecte par Le relais d'une dizaine de jours.



Les textiles sont également collectés par l'écocyclerie Trocants, qui en revend une partie en magasin et valorise le reste auprès de repreneurs.

Des points sont également présents sur des terrains privés et des écoles.

Sur l'ensemble du territoire de la COMPA, tout acteur de collecte du textile confondu, ce sont **389.5 tonnes de textile de déchets** (en baisse de 16.2%).

Sur l'ensemble du territoire, au regard de tous les sites de collecte du textile, le ratio de collecte est 5.6 kg/hab/an de textile collecté sur la COMPA en 2025 contre 3.56 kg/hab/an en moyenne nationale pour 2025 (données Refashion).

Sur le territoire français la baisse du textile en 2025 est de -14 % en kg/hab/an.

3.6. LES APPORTS EN DECHETERIES

La COMPA est dotée de 5 déchèteries réparties sur son territoire.

L'accès est réservé aux particuliers résidant sur les communes de la COMPA ainsi qu'aux associations, administrations et établissements scolaires du territoire.

Depuis 2019, l'ensemble des usagers est doté d'une carte d'accès en déchèterie, permettant d'assurer la traçabilité des utilisateurs du service. Cette carte est reliée au compte de la Redevance Incitative. Il n'y a pas de limitation du nombre de passages en déchèterie, ni de facturation supplémentaire des particuliers.

Les professionnels (artisans, commerçants et exploitants agricoles) qui veulent accéder aux différentes déchèteries doivent détenir une carte d'accès soumise à facturation. Cette dernière permet d'établir la facturation semestrielle correspondante. La demande d'obtention de la carte

d'accès s'effectue auprès du service Gestion des déchets de la COMPA.

Les dépôts sont autorisés dans la limite de 2 m³/jour et 4 m³/semaine et sont facturés sur la base des tarifs validés par le Conseil Communautaire.

Les modalités d'accès et de fonctionnement sont définies dans un règlement intérieur commun aux cinq sites, affiché sur chacun d'eux et consultable sur le site internet de la COMPA, rubrique "déchèteries".

Catégories de déchets acceptés sur les déchèteries :



Les déchèteries de la COMPA sont exploitées par un prestataire privé pour le haut de quai. Le transport et le traitement de chacune des catégories de déchets sont également réalisés par des prestataires.

Les marchés d'exploitation, transport et traitement des différents types de déchets des déchèteries de la COMPA ont été renouvelés au 1^{er} juillet 2024.

3.6.1. La fréquentation des déchèteries

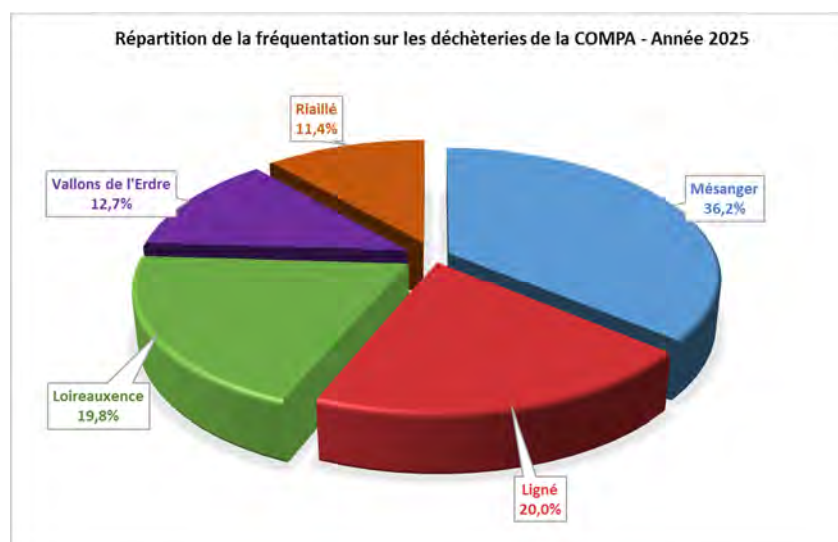
217 833 passages ont été enregistrés en 2025 pour la totalité des déchèteries
98% des accès sont réalisés par des particuliers
1.4% par des professionnels
Et 0.7% par des administrations.

Le nombre d'accès comptabilisé est stable par rapport à 2024 : -0.2%.

Evolution de la fréquentation totale sur les déchèteries :

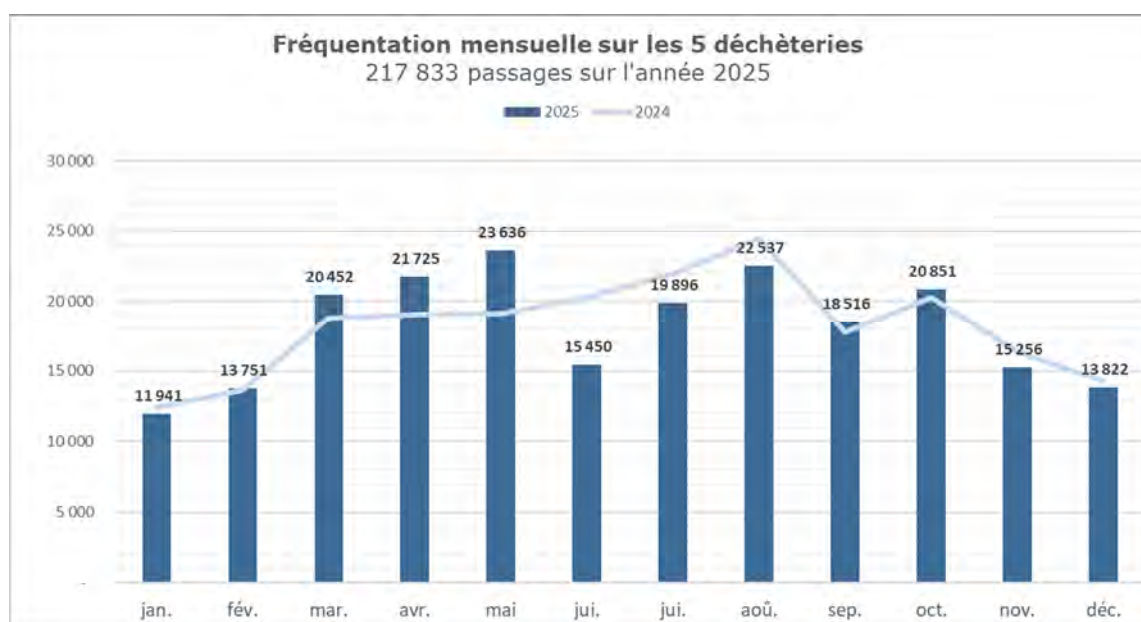
	2021	2022	2023	2024	2025	Variation 2025/2024
Nombre d'accès sur les 5 déchèteries	222 039	205 831	200 694	218 372	217 833	-0,2%
dont Particuliers	215 682	200 890	196 100	213 541	213 387	-0,1%
dont Professionnels	4 999	3 534	3 153	3 153	2 964	-6,0%
dont Autres utilisateurs	1 358	1 407	1 441	1 618	1 482	-8,4%

La déchèterie du secteur de Mésanger est la plus fréquentée. Depuis plusieurs années, elle représente environ 36% des passages contre 54% en 2017.

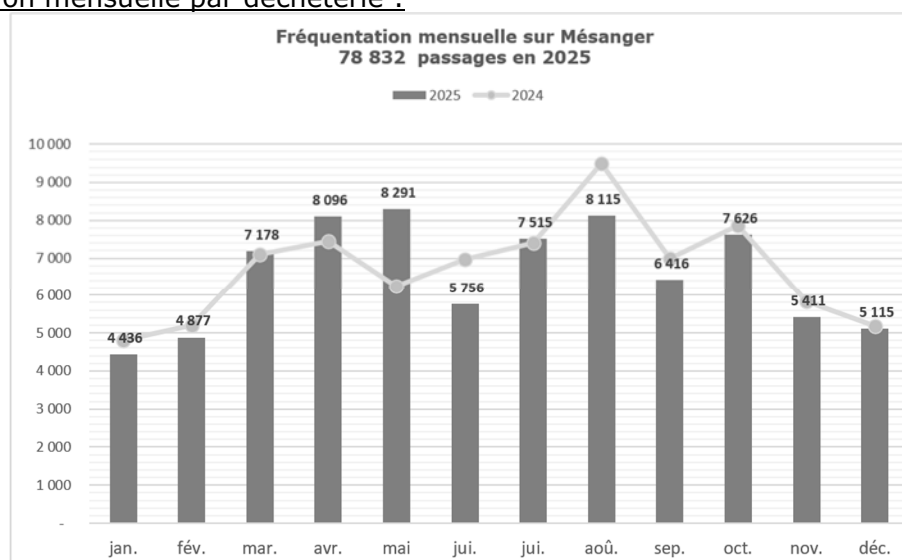


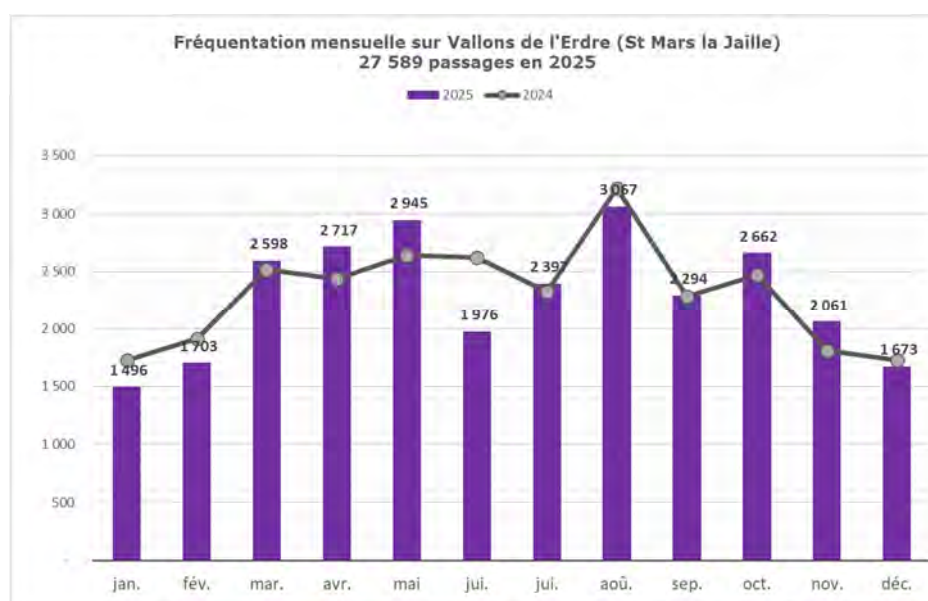
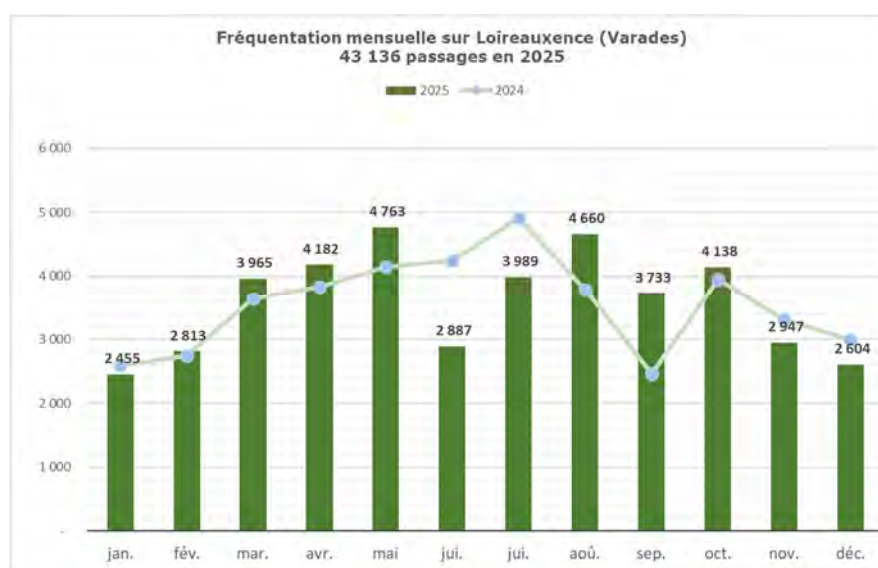
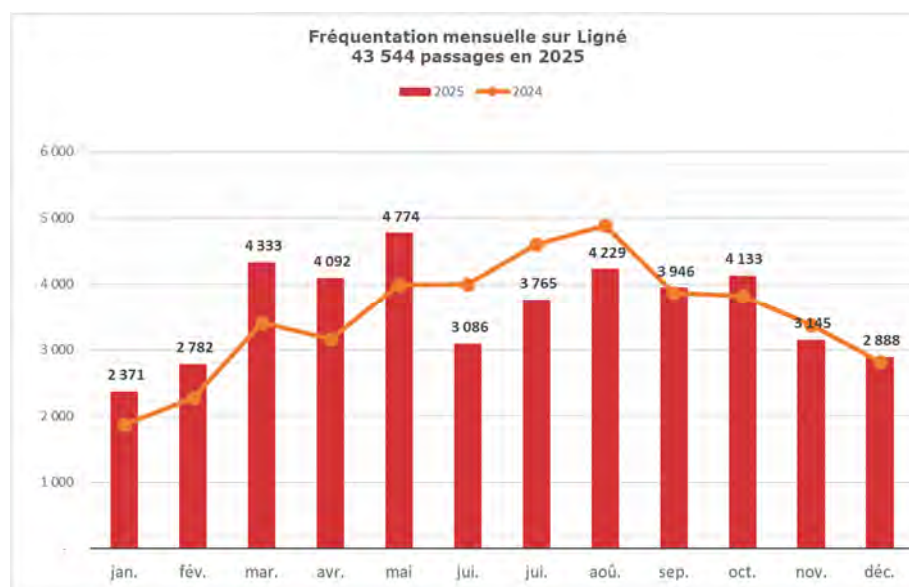
Mensuellement, ce sont entre 11 900 et 23 600 passages qui sont enregistrés sur l'ensemble des 5 déchèteries. Le pic de fréquentation est atteint en mai avec 23 636 passages enregistrés soit 98% de plus que sur le mois de janvier.

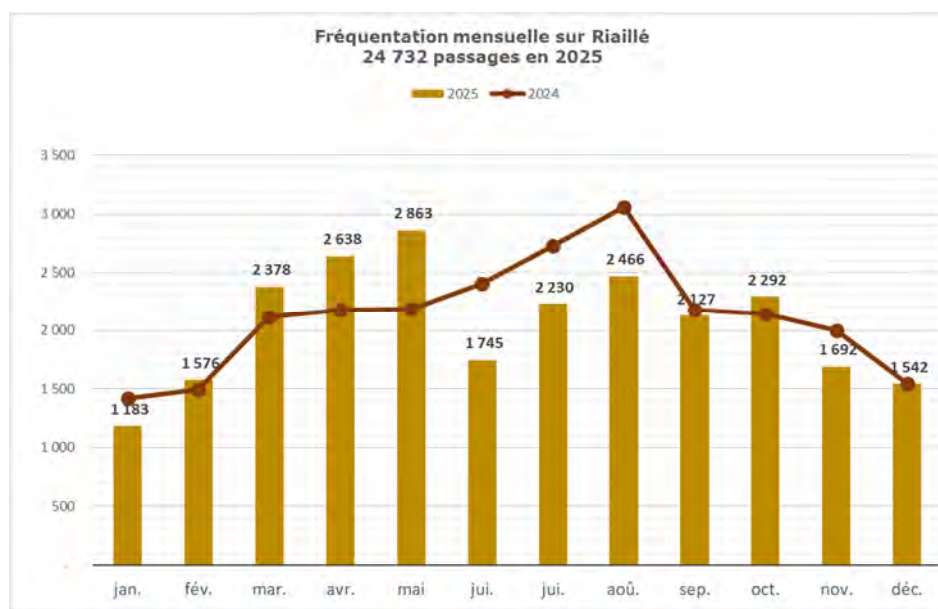
La baisse de la fréquentation sur juillet 2025/juillet 2024 s'explique par une année moins pluvieuse induisant moins d'apport de déchets verts.



Fréquentation mensuelle par déchèterie :





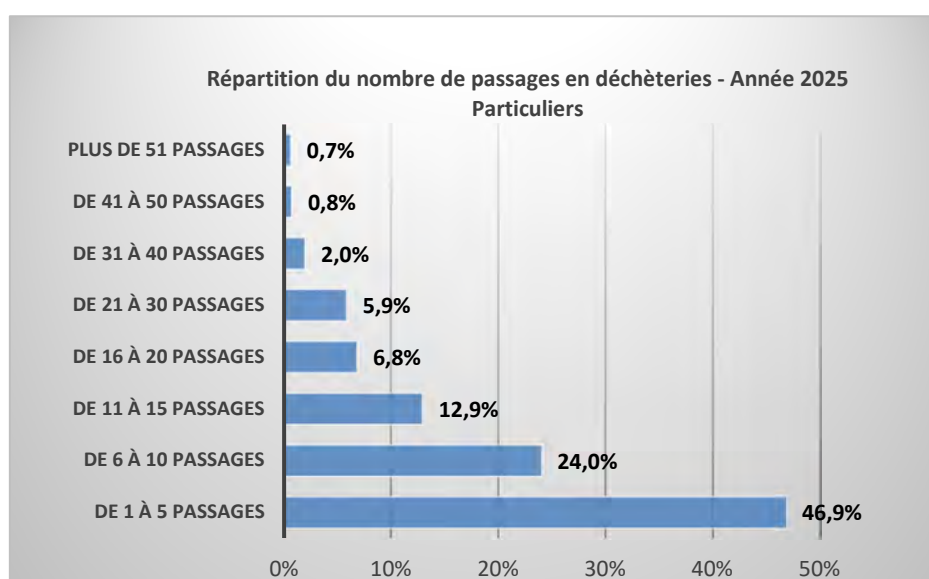


❖ Le nombre d'accès des particuliers

Le nombre d'accès en déchèteries est illimité pour les particuliers du territoire disposant d'un badge. L'accès est gratuit.

30 983 particuliers disposent d'un badge pour accéder aux déchèteries du territoire

- 7 172 des particuliers (soit **23%**) **n'accèdent pas aux déchèteries**
- 23 811 particuliers disposant d'un badge d'accès se sont rendus sur les déchèteries du territoire au moins 1 fois en 2025 (soit 77%).
- 84 % des particuliers utilisant les déchèteries s'y rendent entre 1 et 15 fois par an. Près de 47% d'entre eux l'utilisent moins de 5 fois l'année.
- **Les passages des particuliers représentent 98% des passages** totaux comptabilisés



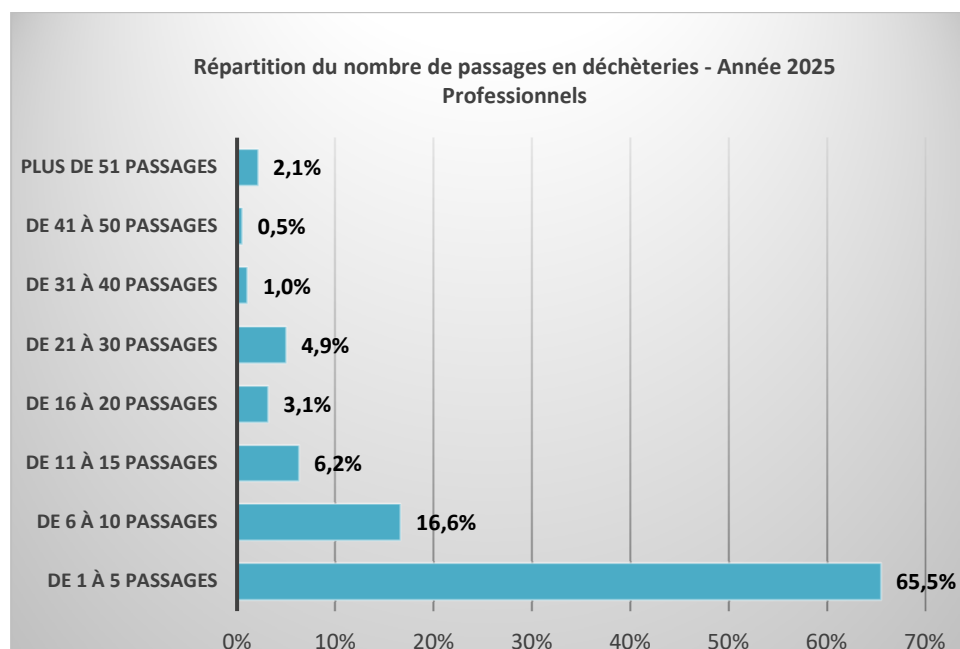
❖ Le nombre d'accès des professionnels

Le nombre d'accès en déchèteries n'est pas limité pour les professionnels du territoire disposant d'un badge. L'accès est toutefois payant.

1 172 Professionnels disposent d'un badge d'accès pour les déchèteries

- 385 professionnels ont été référencés comme déposant sur les déchèteries de la COMPA. (soit 33% des professionnels référencés dans la base de données de la COMPA)
- 88 % d'entre eux déposent moins de 15 fois par an.
- Une dizaine de professionnels dépose plus de 40 fois par an
- Les passages des professionnels représentent 1,5% des passages totaux comptabilisés

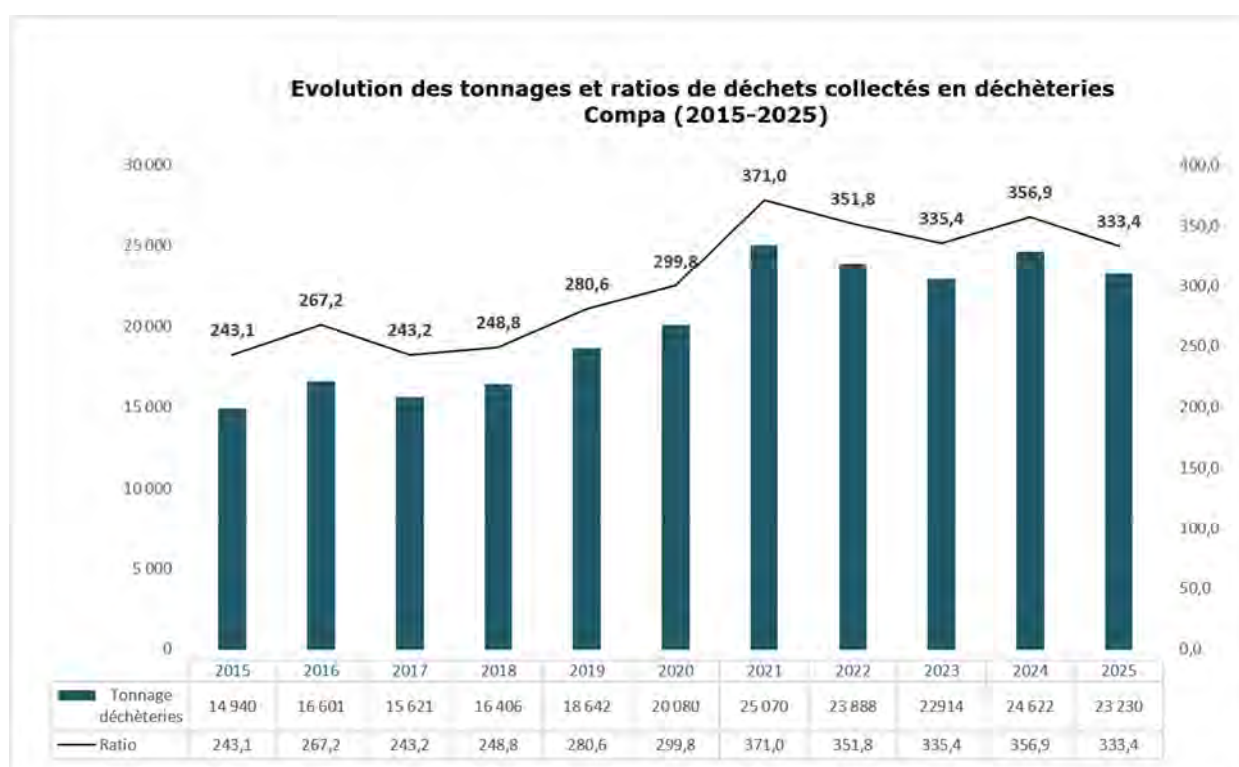
La répartition des passages des professionnels est la suivante :



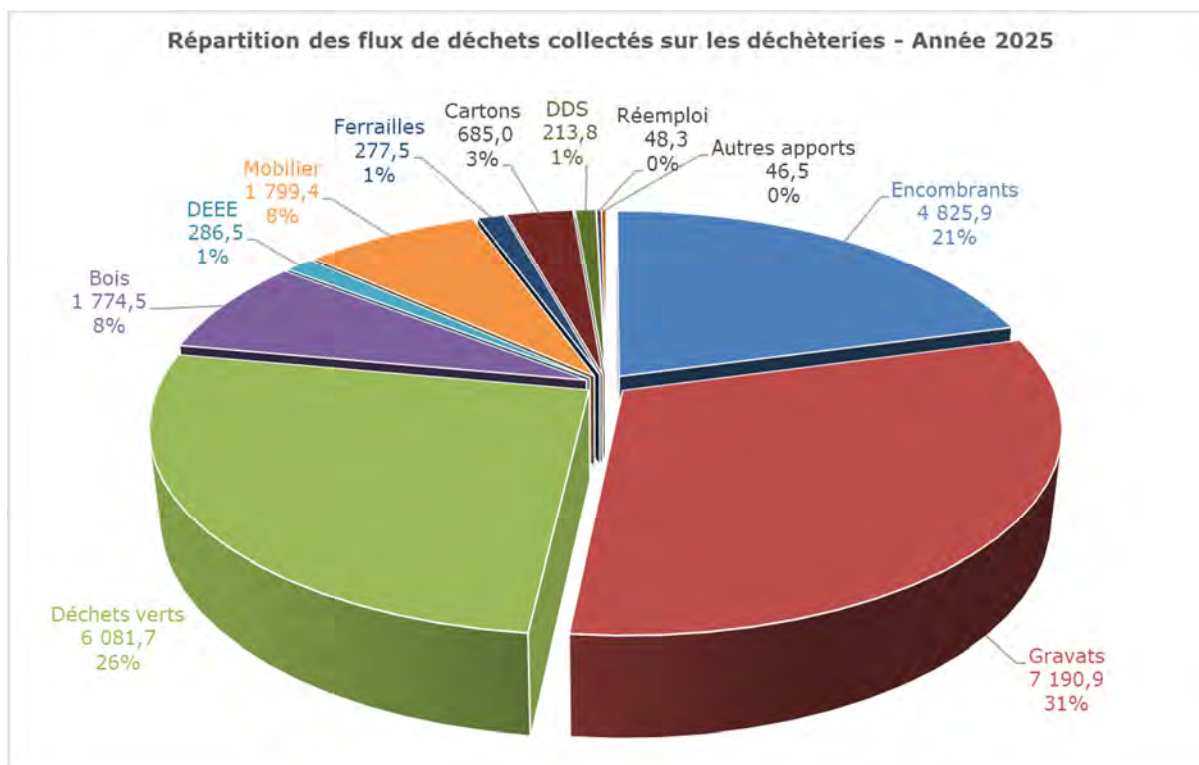
3.6.2. Les tonnages et ratios en déchèteries

Après une année 2024 marquée par une forte affluence et des tonnages importants, les apports en déchèteries ont baissé sur l'année 2025.

- **23 230 tonnes** de déchets collectés sur les déchèteries de la COMPA en 2024 (-5.6%)
- **333.4 kg/hab/an** de déchets ont été apportés sur les déchèteries de la COMPA (-23.5 kg/habitant/an/2024).



Répartition des déchets collectés sur les déchèteries de la COMPA en 2025 :



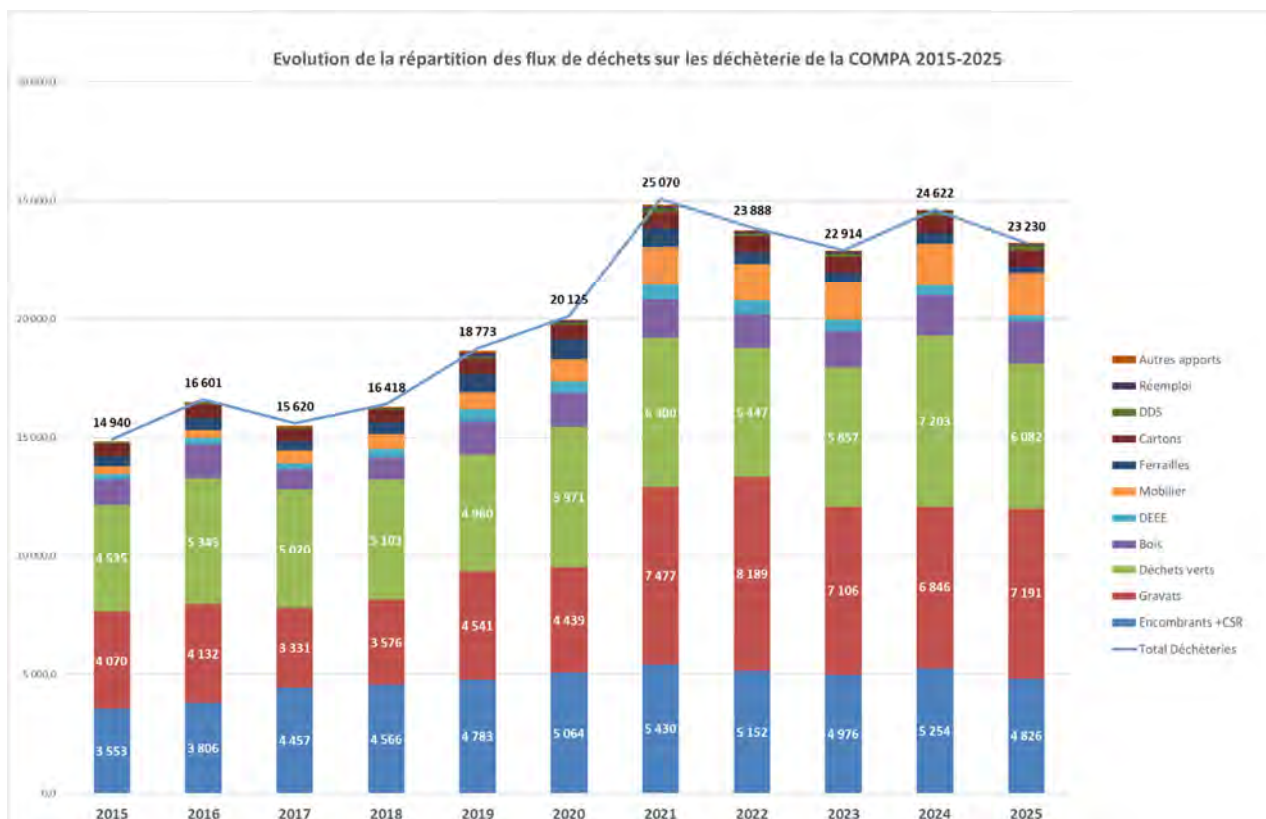
Les principaux apports et les évolutions de tonnage par rapport à 2024 sont :

- Les gravats : 31 % des apports, tonnage en augmentation de +5%
- Les déchets verts : 26% des apports, tonnage en baisse de -15.6 %
- Les encombrants : 21 % des apports, tonnage en baisse de -8 %
- Le mobilier : 7,7 % des apports, tonnage en augmentation de + 2,8 %
- Le bois : 7.6 % des apports, tonnage en augmentation de +3.4 %
- Le carton : 2.9% des apports, tonnage stable
- La ferraille : 1,2 % des apports, tonnage en très forte baisse de -40%
- Les DEEE (Déchets d'Équipement Électriques et Electroniques) : 1,2 % des apports, tonnage en forte baisse de -33%
- Les Déchets Diffus Spécifiques : 0.9% des apports en forte augmentation de +34.5 %

La forte baisse des déchets de ferraille et DEEE sur l'année 2025 est liée aux dispositifs de suppression puis restriction des jours de collecte de ces flux sur les déchèteries de la COMPA. En effet, pour tenter d'endiguer les vols récurrents, la COMPA a souhaité tester de nouveaux dispositifs de collecte. Au regard des fortes baisses des apports et des poursuites des dégradations, la COMPA a remis en place les collectes journalières en juin (ferraille) et en octobre (DEEE).

Les tonnages de Déchets Diffus Spécifiques (tels que les peintures, batteries, solvants...) sont en très forte augmentation sur l'année 2025. La part des DDS pris en charge par l'éco organisme ECO DDS représente moins de 43% des apports ce qui implique pour la COMPA des coûts de traitement par un prestataire privé de plus en plus importants.

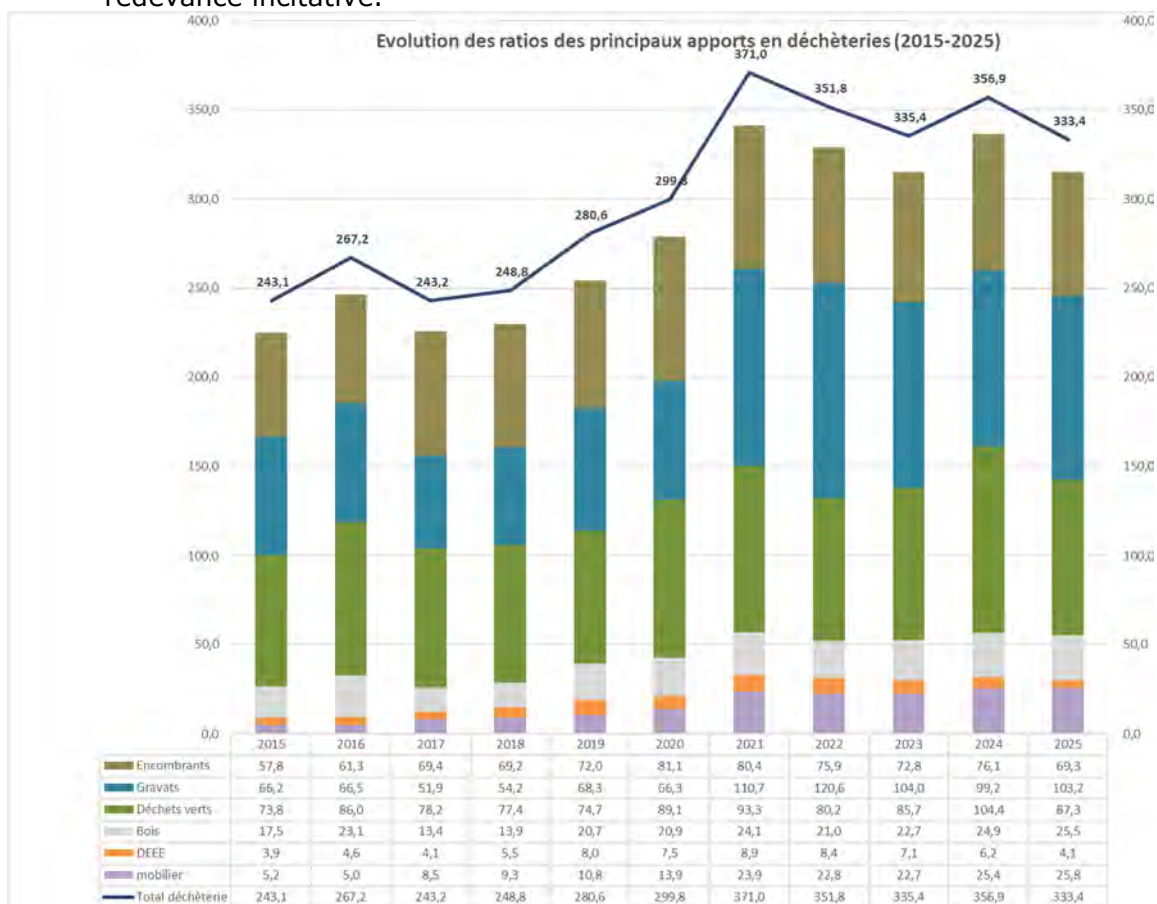
Les trois principaux apports restent les Déchets verts, Gravats et Encombrants. A noter que le tonnage d'encombrants a fortement baissé en 2025.



3.6.3. Les ratios en déchèteries

Les apports en déchèteries :

- 333.4 kg/habitant/an en baisse 23.5 kg/hab/an par rapport à 2024
- +110 kg par rapport au ratio national Ademe (donnée 2024 : 223 kg/hab/an)
- En progression de 66 kg/hab/an par rapport à 2016, année de mise en place de la redevance incitative.



Répartition des tonnages collectés sur les déchèteries de la COMPA :

EVOLUTION DES APPORTS EN DECHETERIES (en tonne)													
	Encombrants	Gravats	Déchets verts	Bois	DEEE	Mobilier	Ferrailles	Cartons	DDS	Réemploi	Fibrociment	Autres apports	Total Déchèteries
2015	3 552,9	4 070,3	4 534,6	1 077,2	242,6	318,0	425,7	534,0	68,1		101,3	15,3	14 940
2016	3 806,0	4 132,0	5 345,0	1 434,0	284,3	311,3	509,0	572,0	77,7		97,3	32,3	16 601
2017	4 456,6	3 331,1	5 020,0	860,3	261,2	546,0	376,2	512,3	69,7		119,6	67,3	15 620
2018	4 565,5	3 575,5	5 102,9	917,8	361,5	613,9	504,9	536,1	50,0	12,4	119,5	58,4	16 418
2019	4 782,9	4 541,1	4 960,2	1 375,6	532,8	717,2	768,5	613,7	121,8	130,8	127,6	101,1	18 773
2020	5 064,3	4 439,4	5 970,6	1 402,9	502,8	933,4	815,8	621,8	115,6	55,7	162,2	40,8	20 125
2021	5 430,4	7 476,9	6 300,2	1 629,9	613,4	1 611,3	770,6	707,5	149,8	71,7	222,2	86,0	25 070
2022	5 152,1	8 189,4	5 447,0	1 428,2	567,5	1 544,8	516,6	661,6	123,2	72,6	122,1	62,6	23 888
2023	4 976,2	7 106,4	5 856,5	1 548,8	483,9	1 551,6	460,4	662,9	131,2	76,0	3,2	57,3	22 914
2024	5 254,1	6 846,0	7 202,7	1 715,6	426,1	1 750,9	464,7	691,8	158,9	47,5	2,1	61,4	24 622
2025	4 825,9	7 190,9	6 081,7	1 774,5	286,5	1 799,4	277,5	685,0	213,8	48,3	0,0	46,5	23 230
évolution 2025/2024	-8,1%	5,0%	-15,6%	3,4%	-32,8%	2,8%	-40,3%	-1,0%	34,5%	1,7%	-100,0%	-24,4%	-5,7%
part du déchet/total	20,8%	31,0%	26,2%	7,6%	1,2%	7,7%	1,2%	2,9%	0,9%	0,2%	0,0%	0,2%	100,0%
EVOLUTION DES RATIOS PAR NATURE DE DECHETS DEPOSES EN DECHETERIES (en kg/hab/an)													
	encombrants	gravats	déchets verts	bois	DEEE	mobilier	ferrailles	cartons	DDS	réemploi	Fibrociment	autres apports	Total Déchèteries
2015	57,8	66,2	73,8	17,5	3,9	5,2	6,9	8,7	1,1	0,0	1,6	0,2	243,1
2016	61,3	66,5	86,0	23,1	4,6	5,0	8,2	9,2	1,3	0,0	1,6	0,5	267,2
2017	69,4	51,9	78,2	13,4	4,1	8,5	5,9	8,0	1,1	0,0	1,9	1,0	243,2
2018	69,2	54,2	77,4	13,9	5,5	9,3	7,7	8,1	0,8	0,2	1,8	0,9	249,0
2019	72,0	68,3	74,7	20,7	8,0	10,8	11,6	9,2	1,8	2,0	1,9	1,5	282,6
2020	81,1	66,3	89,1	20,9	7,5	13,9	12,2	9,3	1,7	0,8	2,4	0,6	305,9
2021	80,4	110,7	93,3	24,1	8,9	23,9	11,4	10,5	2,2	1,1	3,3	1,2	371,0
2022	75,9	120,6	80,2	21,0	8,4	22,8	7,6	9,7	1,8	1,1	1,8	0,9	351,8
2023	72,8	104,0	85,7	22,7	7,1	22,7	6,7	9,7	1,9	1,1	0,0	0,8	335,4
2024	76,1	99,2	104,4	24,9	6,2	25,4	6,7	10,0	2,3	0,7	0,0	0,9	356,9
2025	69,3	103,2	87,3	25,5	4,1	25,8	4,0	9,8	3,1	0,7	0,0	0,7	333,4
évolution 2025/2024	-6,9	4,0	-17,1	0,6	-2,1	0,5	-2,8	-0,2	0,8	0,0	0,0	-0,2	-23,4

3.6.4. Les traitements des déchets de déchèteries

Les déchets déposés en déchèteries sont tous destinés à une filière de valorisation matière, énergétique, dépollution ou enfouissement (pour une partie des encombrants).

Ci-dessous les typologies de traitement par catégorie de déchets :

Déchets	Eco Organisme	Prestataire de collecte	Prestataire de Traitement (nom,localisation,département)	Distance en km	Type de traitement	Exemple de valorisation
Tout venant		BRANGEON Transport puis Brangeon Recyclage	ISDND de la Poitevineière (49)	37 km au départ d'Ancenis saint Géréon	66% valorisation matière et 33% enfouissement	66% surtriés et orientés vers une valorisation matière & énergétique par CSR (50% chacun) et 34% objets de valorisation énergétique en ISDND (valorisation des des émanations de gaz : 75%)
Gravats		BRANGEON Transport	Hervé - INERTA (44)	17 km au départ d'Ancenis saint Géréon	Valorisation matière	Les différents matériaux sont triés,concassés, criblés pour être valorisés sous forme de granulats, terre,...
Déchets verts et souches		BRANGEON Transport puis Brangeon Recyclage	BRANGEON RECYCLAGE à St Rémy en mauges (49)	15,7 km au départ d'Ancenis saint Géréon	Compostage normé	Les déchets verts sont mélangés avec des boues de station d'épuration et servent de structurant pour le process de compostage.
Bois A (bois brut)		BRANGEON Transport puis Brangeon Recyclage	BRANGEON RECYCLAGE à Cholet (49)	50 km au départ d'Ancenis St Géréon	Valorisation matière ou énergétique	utilisé en priorité en chaufferie. Si qualité suffisante transformation en tant que paillage.
Bois B (bois traité)		BRANGEON Transport puis Brangeon Recyclage	BRANGEON RECYCLAGE à Cholet (49)	48 km au départ d'Ancenis St Géréon	Valorisation matière ou énergétique	fabrication de panneaux agglomérés ou en chaufferie
Déchets Diffus Spécifiques	ECODDS	CHIMIREC JAVENE	Plateforme de regroupement de CHIMIREC JAVENE (35)	119 km au départ d'Ancenis saint Géréon	Valorisation matière, énergétique ou régénération selon la nature des produits	Après identification et tri, les produits sont transférés vers des unités de traitement habilitées qui assurent la valorisation ou la destruction des produits
Déchets Diffus Spécifiques (hors ECODDS)		SOREDI	Est Agent (88), CHIMIREC (35), Sarp Industrie Limay (78), ECOBAT (45), SEDIBEX Sandouville (76)	388 km en moyenne au départ d'Ancenis saint Géréon	Valorisation matière, énergétique ou recyclage selon la nature des produits	Après identification et tri, les produits sont transférés vers des unités de traitement habilitées qui assurent la valorisation
Déchets d'Eléments d'Ameublement	VALDELIA pour OCABJ	BRANGEON TRANSPORTS ET LOGISTIQUE	Massification sur le site de Brangeon environnement (Ancenis - 44 et Rezé -44) pour tri à Brangeon Fers (Cholet - 49) avant expédition vers les filières de traitement des matières bois,	48 km au départ d'Ancenis saint Géréon	Valorisation matière ou énergétique	Les meubles qui ne peuvent être recyclés ou réutilisés sont valorisés sous forme de chaleur ou d'électricité recyclage : 52% Ex : Le bois peut servir à fabriquer des panneaux
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques	Ecosystème pour OCAD3E	BRANGEON TRANSPORTS ET LOGISTIQUE (mi 2025)	GEM HF : AFM Recyclage à Montoir (33) GEMF & PAM : TRIADE Electronique à St Sylvain d'Anjou (49) Ecrans : Envie 2E Occitanie à PORTET (31)	46 km (Envie 31) ou 61 km (Véolia Triade) au départ d'Ancenis saint Géréon	Dépollution et valorisation matière	Démantèlement, tri optique, et obtention de matières premières secondaires

Déchets	Eco Organisme	Prestataire de collecte	Prestataire de Traitement (nom,localisation,département)	Distance en km	Type de traitement	Exemple de valorisation
Ferraille		BRANGEON Transport	BARBAZANGES TRI OUEST à Chateaubriant (44)	49 km (Barbazange tri ouest) au départ d'Ancenis saint Géréon	Valorisation matière	Les différents métaux sont triés puis recyclés.
Cartons	CITEO	BRANGEON Transport puis Brangeon Recyclage	REVIPAC au nom et pour le compte la PAPETERIE SAINT MICHEL -Groupe Thiolet, 16 470 Saint-Michel	266 km au départ d'Ancenis saint Géréon	Recyclage	Mis en balle avant expédition vers papeteries
Réemploi		Ecocyclerie du Pays d'Ancenis	Trocantons (Vallons de l'Erdre -St Mars la jaille - 44)	21 km au départ d'Ancenis saint Géréon	Revente, valorisation matière	Après une étape de tri, les objets réutilisables sont reconditionnés pour être mis en vente dans les boutiques Trocantons. Ce qui ne peut pas être mis en vente va être expédié dans la filière dédiée en vue d'un recyclage matière ou enfoui en dernier recours
Piles et accumulateurs	Ecosystème pour OCAD3E (ex Corepile)	Barbazanges tri ouest (Chateaubriant 44)	Tri : PAPREC Bordeaux pour le tri Traitement : ACCUREC 47809 KREFELD piles lithuim-MNO2 et -SOCi2 ERASTEEL - VALDI 03600 COMMENTRY piles alcalines/salines, batteries NIMH EURODIEUZE - 57260 DIEUZE batteries NICD et LI-ION METAL BLANC - 08230 ROCROI batteries plomb META REGENERATION - 04600 St Auban piles bouton	699 km au départ d'Ancenis saint Géréon	Valorisation matière ou énergétique	Traitement par pyrométallurgie ou hydrométallurgie dans divers entreprise en France et dans l'UE
Lampes	Ecosystème pour OCAD3E	BRANGEON TRANSPORTS ET LOGISTIQUE (mi 2025)	REMONDIS (60)	129 km au départ d'Ancenis saint Géréon	Valorisation matière ou énergétique	Broyage, tri des matériaux puis recyclage matière
Cartouches d'encre	Ecosystème	LVL	LVL à Nantes (44)	56 km au départ d'Ancenis saint Géréon	Réemploi, valorisation matière et énergétique	Les cartouches sont réutilisées. Celles en mauvais état sont recyclées après séparation des matières ou incinérées
Huiles alimentaire		OLEOVIA	NORD ESTER à Dunkerque (59)	600 km au départ d'Ancenis commune centrale	Valorisation matière	Transformation en bio-carburant
Huiles de vidange	CYCLEVIA	SEVIA EQUEVILLY (SARPI VEOLIA)	OSILUB Gonfreville L'Orcher (76)	341 km au départ d'Ancenis saint Géréon	Régénération ou valorisation énergétique	Après distillation, fabrication d'huile de base, gasoil, distillat léger, résidu bitumeux ou valorisation énergétique en cimenterie.

3.7. ISDND La Coutume

➤ Post exploitation

L'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) à Mésanger au lieu-dit « La Coutume » est en post-exploitation depuis novembre 2016 pour 30 ans. Un suivi est effectué afin de contrôler les lixiviats, le biogaz, l'évolution des anciens casiers ainsi que l'entretien global du site.

Les lixiviats, c'est-à-dire les eaux entrées en contact avec les déchets, subissent un traitement de type bioréacteur à membrane (BIOMEMBRAT). La qualité du traitement est vérifiée par des analyses régulières et garantit le respect des seuils de rejet définis par l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter du 25 mars 2003.

Le biogaz, produit par la fermentation des déchets enfouis, est collecté via un réseau aérien, puis acheminé vers une torchère pour y être brûlé. Ce biogaz comporte environ 29,7% seulement de méthane, ce qui est insuffisant pour envisager un autre dispositif de traitement, compte tenu de la fin de vie du site.

En 2025, 380 032 m³ de biogaz ont été traités, soit une baisse de 17% par rapport à 2024.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Ecart/2024
biogaz traité m ³	1 244 833	930 612	823 722	765 284	635 749	494 980	551 391	457 894	380 032	-17,0%

On observe une décroissance progressive et normale de la production de biogaz depuis le démarrage de la post-exploitation fin 2016 (-69 % depuis 2017).

21 106 m³ de lixiviats ont été traités en 2025 sur le site, soit 34.6% de moins qu'en 2024 qui était une année très pluvieuse.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Ecart/2024
lixiviats traités m ³	6 615	18 698	19 536	22 443	16 091	7 987	21 810	32 277	21 106	-34,6%

❖ Parc photovoltaïque de la Coutume

Dans le cadre de la post-exploitation de l'ISDND, et selon les objectifs de la COMPA en matière de transition énergétique via le Plan Climat Air Energie Territorial, un parc photovoltaïque est en fonction sur les casiers de l'ancien ISDND depuis septembre 2022.

3.8. LA REDEVANCE GESTION DES DECHETS

3.8.1. La gestion de la redevance

Le financement de la gestion et de la prévention des déchets est assuré par la redevance incitative depuis le 1^{er} janvier 2016.

Les modalités de la redevance sont détaillées dans le Règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés sur le Pays d'Ancenis.

La base de données des redevables est mis à jour en fonction des emménagements/déménagements/ changements d'adresse/ changements de la composition du foyer.

Au 31 décembre 2025, le nombre d'usagers soumis à la redevance est de **31 840** dont 95% sont des particuliers. Le nombre de redevables est en évolution +2.7%/ 2024.

3.8.2. La facturation et les tarifs

La COMPA gère en régie la facturation par le biais du logiciel Tradim (Ecocito) pour l'ensemble des 31 840 redevables.

▪ Factures semestrielles :

La facturation de la redevance est semestrielle, une facture correspondant au 1^{er} semestre de l'année N est envoyée en juillet et une 2nde facture, correspondant au 2nd semestre et au solde

des levées, est envoyée en janvier de l'année N+1.

La facturation semestrielle concerne plus de 22 500 usagers, soit près de 71% des redevables.

- 22 243 factures envoyées en juillet 2025 (1^{er} semestre 2025)
- 22 527 factures envoyées en janvier 2026 (2nd semestre 2025)

Soit un total de **44 770 factures semestrielles émises**.

Les usagers facturés 2 fois par an peuvent adopter plusieurs modes de règlement :

- ⇒ prélèvement semestriel (14% des usagers facturés)
- ⇒ TIP/TIPI (56% des usagers facturés)
- ⇒ paiement chez les buralistes grâce au QR code
- ⇒ espèces ou carte bleue en trésorerie

▪ Echéanciers mensuels :

Les usagers peuvent choisir le prélèvement mensuel, l'avis d'échéancier est envoyé en février. Les prélèvements sont effectués de mars à décembre.

Le prélèvement concerne **9 259 usagers** en 2025.

Le prélèvement mensuel est adopté par plus de 29 % des usagers facturés.

▪ Régularisation :

Deux périodes de régularisation en avril et novembre permettent d'envoyer des annulatifs, soldes de tout compte.

En 2025, juin : 355 régularisations

 Octobre : 341 régularisations

▪ Les tarifs de la redevance gestion des déchets :

La redevance incitative a été mise en place en 2016. De nouveaux tarifs sont en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2022.

Le nombre de levées du bac ordures ménagères compris dans le forfait est de 12 levées par an.

Pour les conteneurs enterrés, le nombre d'ouvertures de la trappe 30 litres Ordures ménagères varient selon la composition du foyer de 50 à 100 ouvertures.

La grille de tarification au 01/01/2025 :

BAC			
		TARIFS au 01/01/2022	
Composition du foyer	Volume du bac en litres	Forfait annuel 12 levées	levée complémentaire
1-2 pers	80	144 €	5 €
2-3 pers	120	177 €	8 €
3-4 pers	180	222 €	12 €
4 et +	240	259 €	16 €
professionnels - administrations	340	333 €	23 €
	360	343 €	24 €
	750	578 €	50 €
	770	635 €	52 €

CONTENEUR ENTERRE			
Particuliers			
Composition du foyer	Ouvertures dans le forfait- trappe 30 litres	Forfait annuel	ouverture complémentaire
1-2 pers	50	130 €	1,50 €
3-4 pers	80	200 €	1,50 €
5 pers et +	100	233 €	1,50 €
Professionnels			
volume de la trappe	Ouvertures dans le forfait	Forfait annuel	ouverture complémentaire
trappe 30 litres	50	130 €	1,50 €
trappe 100 litres	55	308 €	4,00 €

3.8.3. Les emménagements/déménagements et changements de dotation

Le service gère la base de données de la redevance et fait intervenir le prestataire Véolia dès lors qu'il y a nécessité de mettre en place un nouveau bac, de le remplacer par un autre volume, de le retirer ou de le réparer.

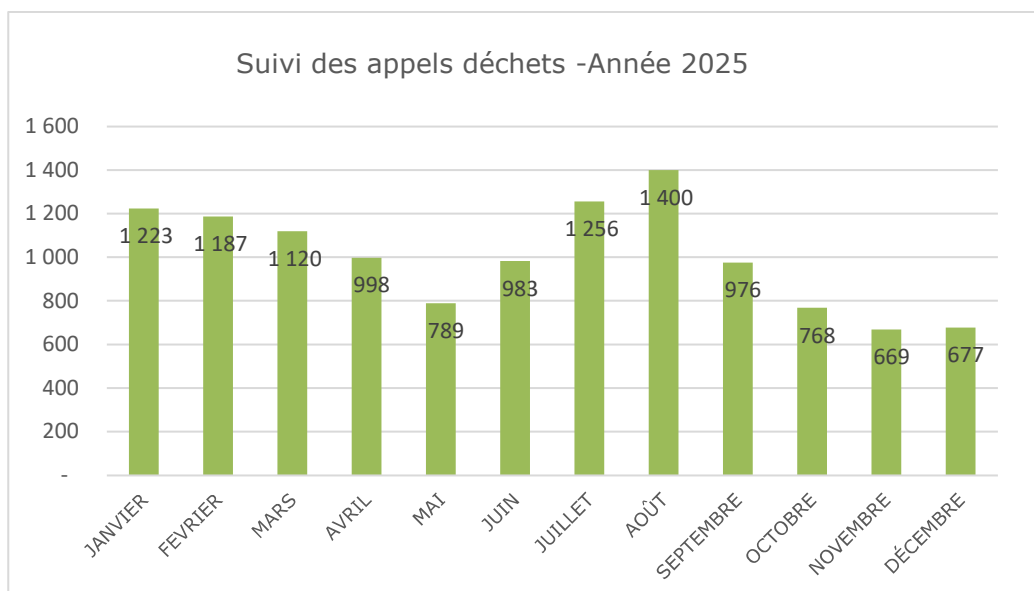
2 106 mouvements de bacs (échange/ mise en place/retrait de bacs) ont été enregistrés en 2025. En baisse de 5.8%/2024

137 réparations ont été effectuées sur les bacs en 2025 (soit +30%). Ce chiffre reste toutefois très faible et ne représente que 0.47% des 27 800 bacs en place sur le territoire.

3.8.4. La relation aux usagers

L'accueil de la COMPA centralise les appels téléphoniques et visites pour l'ensemble des services de la COMPA. Les appels pour le service Gestion des déchets représentent 53 % des appels entrants (+5%/2024).

Ce sont plus de 12 393 appels relatifs aux déchets qui ont été comptabilisés en 2025.



Les appels sont les plus nombreux les semaines suivantes la réception de la facture. Les appels concernent alors des demandes d'explication, de changement de volume du bac, la mise en place de la mensualisation...

Les usagers utilisent par ailleurs toujours plus les demandes par mail ou remplissent directement sur le site de la COMPA les formulaires de demandes (pour les changements de bacs par exemple).

Le nombre de visites sur le site de la COMPA est stable avec un peu plus de 2 000 passages sur l'année.

3.9. SYNTHÈSE DES DÉCHETS COLLECTÉS

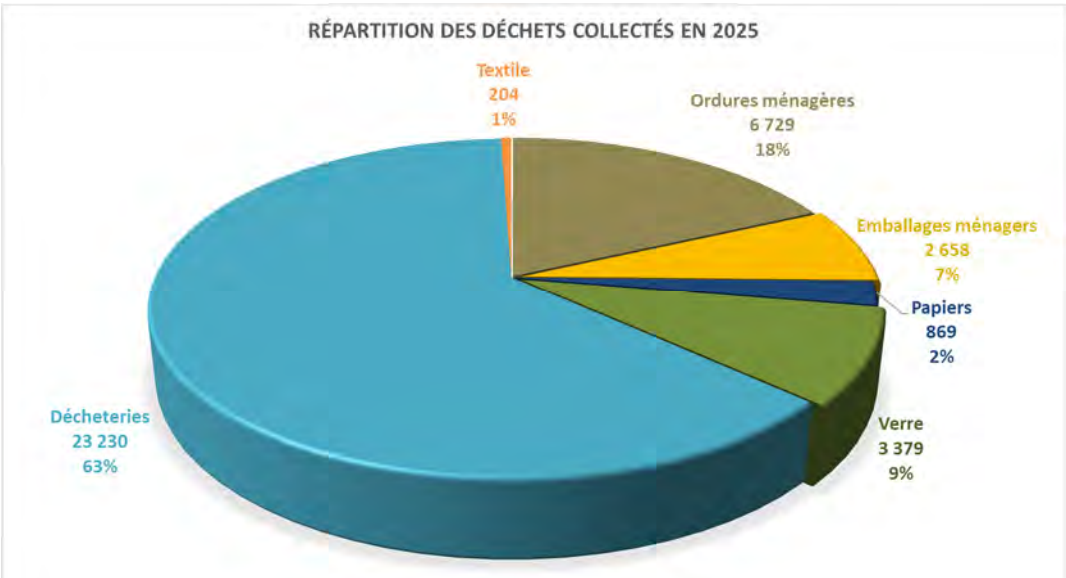
3.9.1. Synthèse des ratios de la COMPA et comparatif national

	Flux de déchets	Ratio Kg/hab/an		
		Données COMPA 2025	Moyennes nationales 2024	Moyennes Pays de Loire 2024
	Ordures ménagères	96.6 kg/hab/an	223.5 kg/hab/an	149 kg/hab/an
	Emballages ménagers	38.2 kg/hab/an	31.1 kg/hab/an	40.5 kg/hab/an
	Papiers	12.5 kg/hab/an	12.3 kg/hab/an	15.3 kg/hab/an
	Verre	48.5 kg/hab/an	32.6 kg/hab/an	45 kg/hab/an
	Déchèteries (gravats compris)	333.4 kg/hab/an	223 kg/hab/an	NC

3.9.2. Répartition des tonnages de déchets collectés sur la COMPA

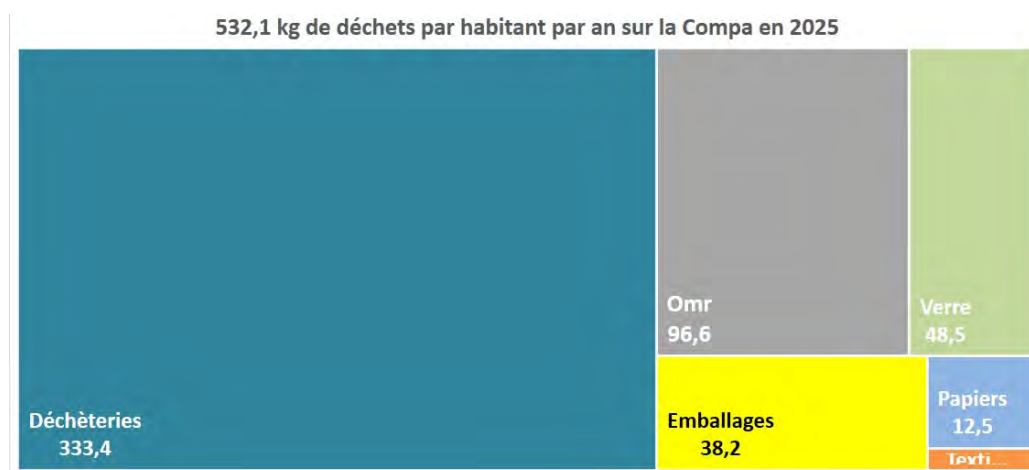
37 069 tonnes de déchets ont été collectés en 2025 soit une baisse de 4 % par rapport à 2024.

- 63 % des tonnages proviennent des apports en déchèteries
- 18 % des tonnages proviennent des ordures ménagères
- 18 % des tonnages proviennent des emballages, verres et papiers



Les ratios de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) collectés sur le territoire en 2025 :

- **532.1 kg/habitant/an** de DMA sur la COMPA contre 559.1 au niveau national (données Ademe 2023)
27 kg/hab/an de moins que la moyenne nationale
- DMA de la COMPA en baisse de 27.5 kg par habitant par rapport à 2024

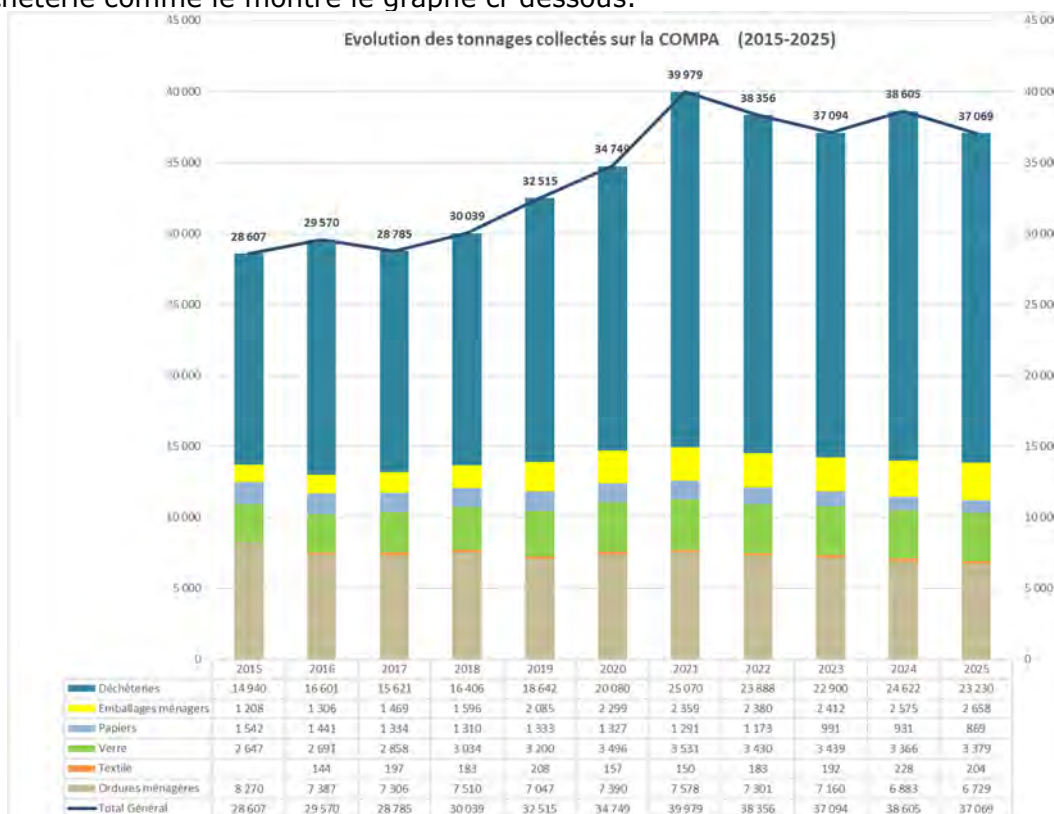


3.9.3. Evolution des déchets collectés sur la COMPA

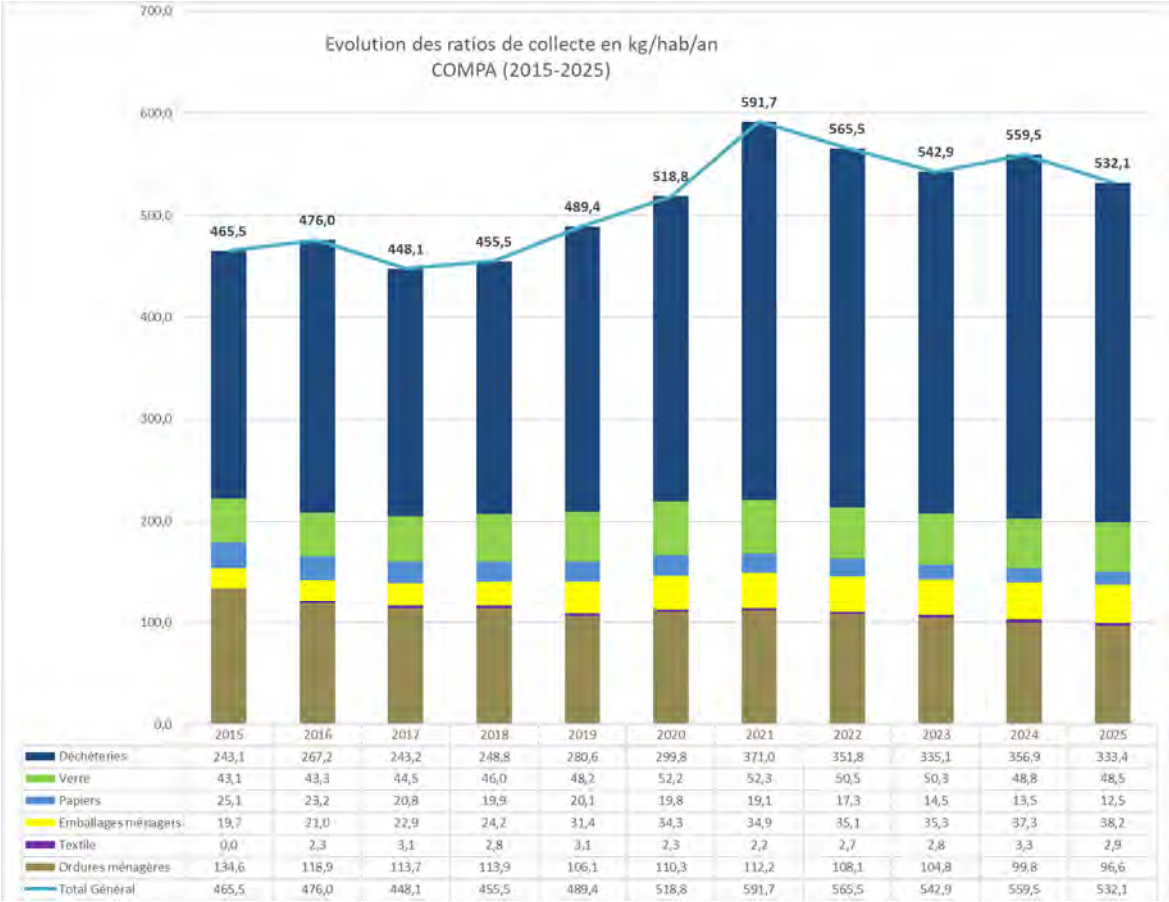
On note une baisse globale des tonnages de -4% % en 2025 par rapport à 2024

	2024	2025	Evolution
Ordures ménagères	6 883 tonnes	6 728 tonnes	-2,2 %
	2024	2025	Evolution
Emballages ménagers	2 575 tonnes	2 658 tonnes	+ 3,2 %
	2024	2025	Evolution
Papiers	930 tonnes	869 tonnes	-6,6 %
	2024	2025	Evolution
Verres	3 366 tonnes	3 379 tonnes	+0,4%
	2024	2025	Evolution
Déchèteries	24 622 tonnes	23 230 tonnes	-5,6%

Depuis 2016, les tonnages ont augmenté de 25% ; la principale évolution étant les apports en déchèterie comme le montre le graphe ci-dessous.

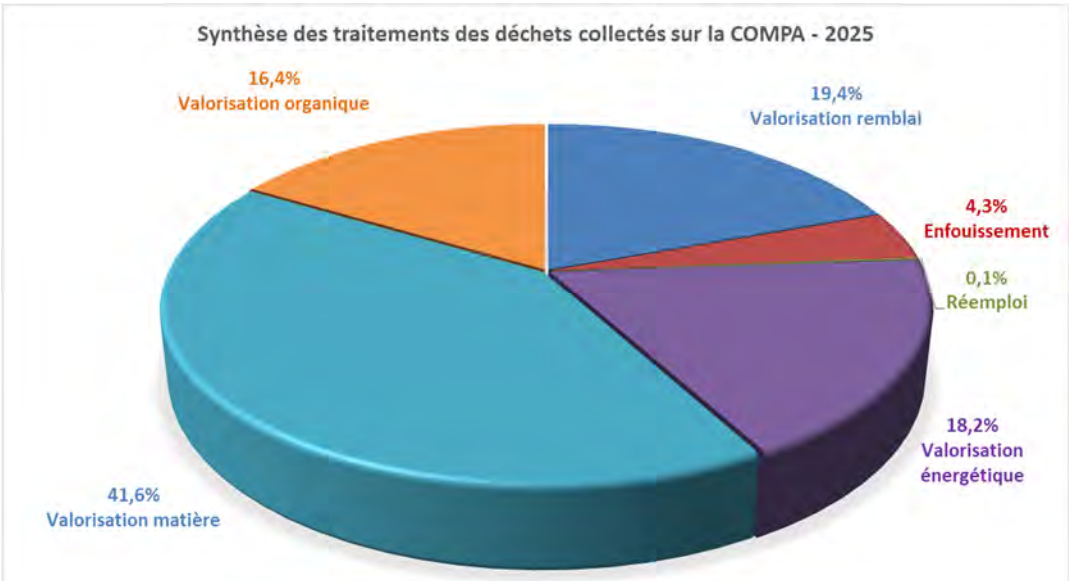


Les ratios de collecte ont également considérablement augmenté passant de 476 kg/hab/an en 2016 à **532.1 kg/hab/an** en 2025. L'évolution des collectes des déchets est à mettre en perspective avec l'évolution des modes de consommation des ménages et la palette de plus en plus importantes des filières de tri et de recyclage (développement des filières REP).



3.9.4.Synthèse des modes de traitement des déchets de la COMPA

Les déchets collectés sur le territoire sont majoritairement valorisés ; l'enfouissement représente en 2025 seulement 4 % du traitement quand il représentait plus de 40 % en 2015. Pour rappel, seulement 33% des déchets tout-venants de déchèteries sont désormais enfouis, le reste étant séparé et part en valorisation matière au sein de la filière de traitement.



4. INDICATEURS FINANCIERS

4.1. Modalités d'exploitation du service

Pour assurer les missions de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés, la COMPA assure une partie des prestations en régie et fait appel à des prestataires désignés par marchés publics.

L'ensemble des prestations est détaillé dans le tableau ci-dessous :

	Prestations	Modalités d'exécution	Durée
Facturation Redevance déchets	Gestion de la facturation	Régie	
	Logiciel de gestion et de facturation	Marché Public Titulaire : TRADIM	01/01/2025 – 31/12/2028
Collecte	Collecte des déchets ménagers en PAP et APV	Marché Public Titulaire : VEOLIA GRANDJOUAN	01/01/2025– 31/03/2032
	Gardiennage des déchèteries+ Cartons + Ferraille	Marché Public Titulaire : Groupement BRANGEON Environnement Transport et Recyclage	01/07/2024 au 30/04/2028
	Gravats	Marché Public Titulaire : Groupement BRANGEON Transport et Recyclage	01/07/2024 au 30/04/2028
	Déchets verts	Marché Public Titulaire : Groupement BRANGEON Transport et Recyclage	01/07/2024 au 30/04/2028
	Bois	Marché Public Titulaire : Groupement BRANGEON Transport et Recyclage	01/07/2024 au 30/04/2028
	Encombrants	Marché Public Titulaire : Groupement BRANGEON Transport et Recyclage	01/07/2024 au 30/04/2028
	Déchets Ménagers Spéciaux	Marché Public Titulaire : SOREDI	01/07/2024 au 30/04/2028
Post- exploitation ISDND de la Coutume (Mésanger)	Lot 1 : Post-exploitation de l'ISDND – hors traitements des lixiviats	Marché Public Titulaire : GEVAL	01/01/2023 – 31/12/2026
	Lot 2 : Post-exploitation de l'ISDND – traitements des lixiviats	Marché Public Titulaire : OVIVE/MOBIPUR	01/01/2023 – 31/12/2026
Tri des emballages ménagers	Transfert, transport et tri des emballages ménagers	Titulaire : Arc en ciel 2034 (Veolia) cotraitant BRANGEON Environnement	01/01/2025 – 30/06/2029
	Transport des emballages ménagers	SPL Unitri Prestataire : Transport Mériaux et fils	A compter du 01/07/2025
	Tri des emballages ménagers	SPL Unitri Prestataire exploitant : Trinovia	A compter du 01/07/2025
Transfert des ordures ménagères	Prestation de transfert des ordures ménagères de la COMPA	Titulaire : BRANGEON Environnement	01/05/2024 au 30/04/2028
Transport des ordures ménagères	Prestation de transport des ordures ménagères de la COMPA	Titulaire : BRANGEON Transport	01/05/2024 au 30/04/2028
Traitement des ordures ménagères	Prestation de traitement des ordures ménagères de la COMPA	Titulaire : ARC EN CIEL 2034	01/05/2024 au 30/04/2024 + 7 fois 1 an

4.2. Compte Administratif 2025

Sur l'année 2025, deux dépenses spécifiques ont été compensées intégralement par des recettes :

- Les dépenses liées au projet de l'Usine de Valorisation Energétique Valo'Loire à hauteur de 553 651 € pris en charge par le budget général (délibération n°047C20250320)
- Les refacturations Transport et tri du 1^{er} semestre à Unitri à hauteur de 207 250 €) dans le cadre du contrat de régie Unitri (délibération 019C20250123).

Pour permettre une analyse du compte administratif (CA), ces montants n'apparaissent pas dans les éléments financiers ci-dessous.

4.2.1 Dépenses de fonctionnement

En 2025, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **9 228 719.2 €ttc** (soit +4.44 % /2024).

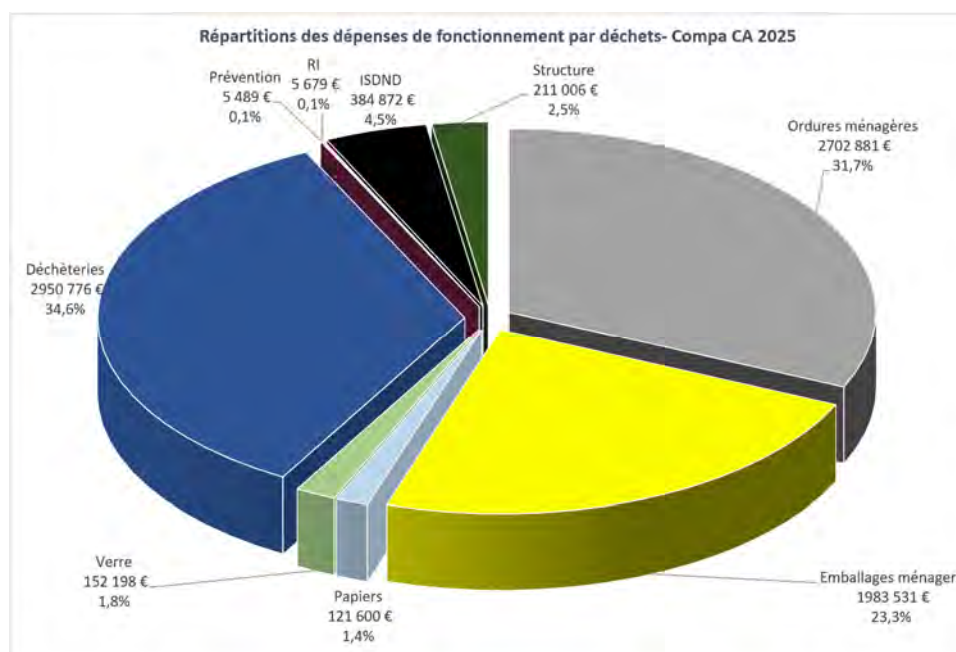
92.3 % des dépenses sont liées à des charges à caractère général, principalement des prestations de service.

La répartition des dépenses par poste :

Répartition des dépenses de fonctionnement		
	€ttc	%
Charges de personnel	490 301,43 €	5,3%
Charges à caractère général	8 518 033,26 €	92,3%
Autres charges de gestion courante	21 395,46 €	0,2%
Charges exceptionnelles	10 743,83 €	0,1%
Opérations d'ordre	188 245,22 €	2,0%
Total	9 228 719,20 €	

La répartition des 8 518 033 € de charges à caractère général par typologie de d'activités et de déchets est la suivante :

- Déchèteries : 34.6%
- Ordures ménagères : 31.7%
- Emballages ménagers : 23.3%
- Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) en post exploitation : 4.5%
- Frais de structure : 2.5 %
- Verre : 1.8%
- Papiers : 1.4%
- Prévention : 0.1%
- Gestion de la redevance déchets : 0.1%



Plus précisément, la répartition par type de déchets est la suivante :

Dépenses de fonctionnement par typologie de déchets			
CHARGES A CARACTERES GENERALES			
		Montant €ttc	%
Ordures ménagères		2 702 881,30 €	31,73%
	Pré collecte Omr	141 740,06 €	5,24%
	Collecte porte à porte Omr	740 714,58 €	27,40%
	Collecte en apport volontaire	65 709,67 €	2,43%
	Traitement des Omr	1 754 716,99 €	64,92%
Emballages ménagers		1 983 530,79 €	23,29%
	Pré collecte Emballages	181 050,39 €	9,13%
	Collecte porte à porte Emr	710 415,14 €	35,82%
	Collecte en apport volontaire	90 257,22 €	4,55%
	Tri des emballages	1 001 808,04 €	50,51%
Papiers		121 600,11 €	1,43%
	Pré collecte papiers	2 370,65 €	1,95%
	Collecte Papiers	119 229,46 €	98,05%
Verre		152 198,31 €	1,79%
	Pré collecte Verre	16 725,12 €	10,99%
	Collecte Verre	135 473,19 €	89,01%
Déchèteries		2 950 776,48 €	34,64%
	Haut de quai	1 080 906,09 €	36,63%
	Bas de quai (transport et trai	1 869 870,39 €	63,37%
Prévention		5 489,00 €	0,06%
RI	Charges de gestion de la red	5 679,29 €	0,07%
ISDND	Post Exploitation	384 872,28 €	4,52%
Structure	Charges de structure	211 005,70 €	2,48%
	TOTAL	8 518 033,26 €	58,2%

Pour les flux Ordures Ménagères, Emballages et Déchèteries, les charges liées au traitement des déchets sont les plus importantes.

Les charges ont augmenté de 5.5% par rapport à 2024.

Dans le détail, les augmentations sont principalement liées aux nouveaux marchés

- Collecte en porte à porte et apport volontaire : +12.6%
- Déchèteries : +13.9%
- Tri des emballages : +28.2%

Des baisses sont à noter :

- Post exploitation ISDND : -20.2% (baisse de lixiviats à traiter)
- Charges de structure : -15.9% (suppression des dépenses d'impression des factures)

4.2.2 Investissements

Montant des investissements en 2025 sans les opérations d'ordre : **372 285.67 €ttc**

- Bacs : 32 218.92 €
- Remplacement des lecteurs des conteneurs enterrés : 215 838.54 €
- Achat de 95 colonnes aériennes (Verre et papiers) : 124 228.21 €

4.2.3 Recettes de fonctionnement

Le montant des recettes d'exploitation inscrites au CA est de **8 261 360.09 €** soit -2,8 % /2024.

Répartition des recettes de fonctionnement			
	€ttc	%	écart/2024
Produits de service	6 853 331,02 €	83,0%	-2,7%
Dotations et participations	1 378 398,44 €	16,7%	-0,2%
Produits exceptionnels	4 207,12 €	0,1%	48,2%
Autres produits de gestion courante	5 962,69 €	0,1%	-56,6%
Opérations d'ordre	7 028,82 €	0,1%	-82,7%
Atténuations de charges	12 432,00 €	0,2%	-40,6%
Total	8 261 360,09 €		

Dans le détail la répartition des recettes est la suivante :

Répartition des recettes de fonctionnement		€ttc	%
Produits de service		6 853 331,02 €	83,0%
	Redevance Gestion des déchets	6 433 483,94 €	93,9%
	Vente matériaux Emballages	186 976,68 €	2,7%
	Vente matériaux verre	36 733,70 €	0,5%
	Vente matériaux papiers	88 314,22 €	1,3%
	Vente matériaux Déchèteries	86 731,23 €	1,3%
	Vente cartes CE déchèterie/ sacs	21 091,25 €	0,3%
Dotations et participations		1 378 398,44 €	16,7%
	Eco organismes Emballages et verre	1 232 766,74 €	89,4%
	Eco organismes Papiers	85 100,64 €	6,2%
	Eco organismes Déchèteries	60 531,06 €	4,4%
	Autres subventions	- €	0,0%
Autres produits de gestion courante		5 962,69 €	0,1%
Produits exceptionnels		4 207,12 €	0,1%
Opération d'ordre		7 028,82 €	0,1%
Atténuations de charge		12 432,00 €	0,2%
TOTAL		8 261 360,09 €	

83 % des recettes sont des produits de service au sein desquels la redevance gestion des déchets représente près de 93.9% des recettes. Les autres recettes sont issues des ventes de matériaux du recyclage.

Les dotations et participations, quant à elles, représentent 16,7% du montant total des recettes. 89.4% de celles-ci proviennent de l'éco organisme CITEO et sont donc liées aux soutiens pour les emballages et les papiers.

La répartition des recettes (hors opération d'ordre et atténuations de charge) est la suivante :

-la redevance Déchets représente 78.1% des recettes pour un montant de 6 433 484 €. En baisse de 9.8%/2024

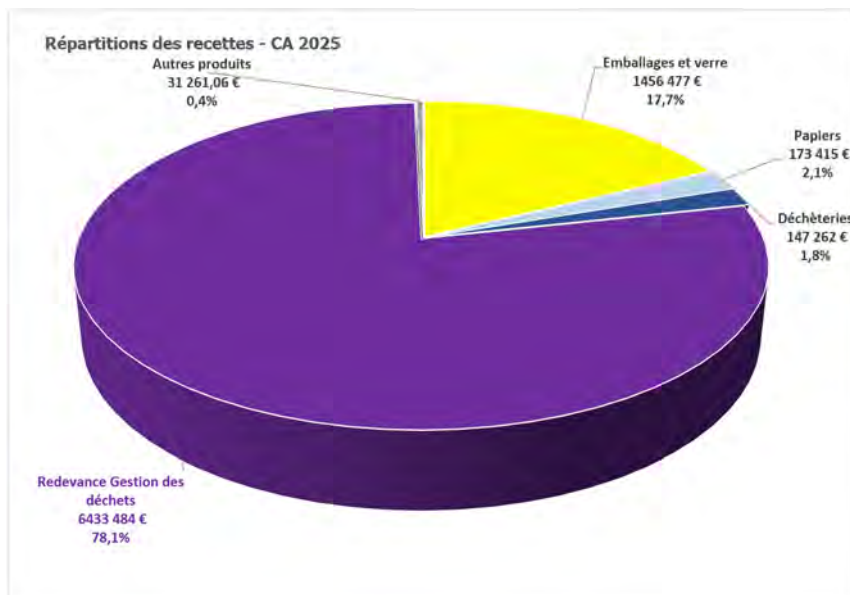
-les emballages et verre représentent 17.7% des recettes. En augmentation de 3.3%. A noter toutefois que le tarif du rachat des verres a fortement baissé en 2025 passant de 25 €/tonne à 8 €.

-les papiers représentent 2.1% des recettes. En baisse de -0.7% ; cette baisse est liée à la baisse du rachat de papiers.

-les déchèteries représentent 1.8% des recettes. En forte baisse -22% : celle-ci est liée à la baisse des soutiens Ecosystème du fait des baisses des tonnages de DEEE (vols) et à la baisse des recettes matières ferraille (baisse des tonnages et du cours)

-les autres produits (vente d cartes/ badges...) représentent 0.4% des recettes.

Répartition par flux			% des recettes	Evolution/2024
Emballages		1 419 743 €	17,2%	3,3%
	Eco organisme	1 232 767 €		2,0%
	vente matériaux	186 977 €		12,7%
Papiers		173 415 €	2,1%	-0,7%
	Eco organisme	85 101 €		17,4%
	vente matériaux	88 314 €		-18,0%
Verre		36 734 €	0,4%	
	Eco organisme	- €		
	vente matériaux	36 734 €		
Déchèteries		147 262 €	1,8%	-21,9%
	Eco organismes	60 531 €		-41,1%
	vente matériaux	86 731 €		1,1%
Redevance Gestion des déchets		6 433 484 €	78,1%	-9,8%
Autres produits		31 261,06 €	0,4%	
Autres subventions		- €	0,0%	
TOTAL		8 241 899,27 €		



Au regard des tonnages collectés, des charges et des recettes (recettes matières et soutiens financiers), et selon la matrice de l'ADEME compa coût, les coûts détaillés pour les déchets gérés par la COMPA pour l'année 2025 sont les suivants :

			coût à la tonne de déchets €ttc/tonne	coût à l'habitant desservi €ttc/hab
	Ordures Ménagères	pap	476	46,52
		AV	552	47,34
	Emballages ménagers	pap	249	9,63
		AV	1010	33,79
	Papiers	AV	-194	2,42
	Verres	AV	35	1,72
	Déchèteries (hors gravats)	AV	172	42,34
	Biodéchets des ménages	AV	1072	7,94
	gestion du passif		0	7,54
	TOTAL		244	107,89
pap	porte à porte			
AV	Apport Volontaire (Colonne aérienne ou conteneur enterré)			

5. GLOSSAIRE

APV : **A**pport **V**olontaire

CA : **C**olonne **A**érienne

CE : **C**onteneurs **E**nterrés

CSR : **C**ombustible **S**olide de **R**écupération

DDS : **D**échets **D**angereux **S**pécifiques

DEEE : **D**échets d'**E**quipements **E**lectriques et **E**lectroniques

DGFIP : **D**irection **G**énérale des **F**inances **P**ubliques

EMR : **E**mballages **M**énagers **R**ecyclables

ISDND : **I**nstallation de **S**tockage des **D**échets **N**on **D**angereux

OMR : **O**rdures **M**énagères **R**ésiduelles

PAP : **P**orte **A** Porte

REOM : **R**edevance d'**E**nlèvement des **O**rdures **M**énagères

REP : **R**esponsabilité **E**largie des **P**roducteurs

RI : **R**edevance **I**ncitative

Taux de refus de tri : part des tonnages de déchets refusés dans les centres de tri

UVE : **U**nité de **V**alorisation **E**nergétique